

L'activité du groupe de la Banque européenne d'investissement en 2003



En 2003, la Banque européenne d'investissement (BEI) a prêté au total 42,3 milliards d'EUR (contre 39,6 milliards d'EUR en 2002) en faveur de projets contribuant à la réalisation des objectifs politiques de l'Union européenne.

Le Fonds européen d'investissement (FEI) – la branche du groupe BEI spécialisée dans le capital-risque – a pris des participations d'une valeur de 135 millions d'EUR dans des fonds de capital-risque et a accordé des garanties à l'appui du financement de PME pour un total de 2,2 milliards d'EUR.

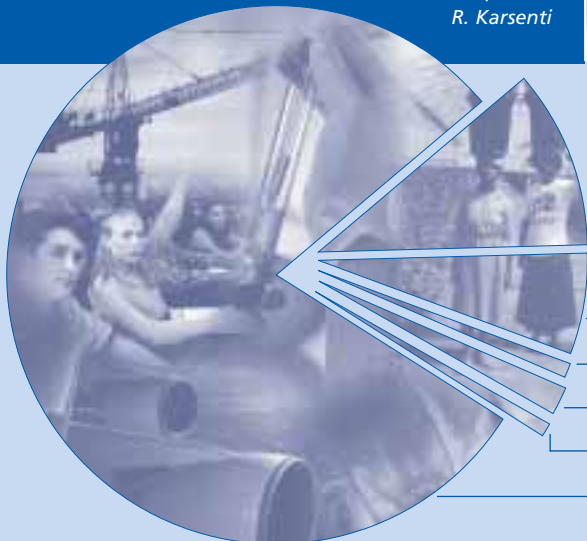
La conférence de presse consacrée à l'activité du groupe BEI en 2003 s'est tenue le 4 février à Luxembourg et le 5 février à Bruxelles.

*De gauche à droite,
R. Jacob, E. Uhlmann,
P. Maystadt,
F. Carpenter,
R. Karsenti*



Contrats signés en 2003 (millions d'EUR)

Europe centrale et orientale + Chypre et Malte	4 600
Pays partenaires méditerranéens (dont Turquie)	2 100
Balkans occidentaux	372
Pays ACP + Afrique du Sud	723
Asie et Amérique latine	348
Union européenne	34 200
Total	42 300



Sommaire

L'activité du groupe de la Banque européenne d'investissement en 2003	1
Une année d'activité sur les marchés des capitaux riche en récompenses	9
L'internationalisation de la production en Europe	11
Réunion inaugurale du Comité des experts de la FEMIP	14
Coup de projecteur: le programme «Hôpitaux de France»	16
La Banque européenne d'investissement en séance plénière au Comité des Régions.	17
Le Groupe BEI ouvre un Bureau de représentation et de liaison à Paris	18
Nominations et nouvelles structures à la BEI	19
La BEI et les PPP	22
Quatre opérations de la BEI avec financement sur projet primées en 2003	23
Le soutien au logement social	25
Au service de la ville	29
Visite du Premier ministre hongrois	32

Le communiqué de presse relatif à l'activité du groupe BEI en 2003 est publié sur le site Internet de la BEI (www.bei.org), de même que la brochure intitulée «Le groupe BEI en 2003: projets financés» et dix notes d'information contenant des détails complémentaires sur des sujets spécifiques.

En 2003, la Banque européenne d'investissement (BEI) a prêté au total 42,3 milliards d'EUR (contre 39,6 milliards d'EUR en 2002) en faveur de projets contribuant à la réalisation des objectifs politiques de l'Union européenne. Les financements dans les États membres de l'UE se sont élevés à 34,2 milliards d'EUR, tandis que 8,1 milliards d'EUR ont été accordés dans les pays extérieurs à l'UE. Les prêts dans les futurs États membres d'Europe centrale et orientale ainsi qu'à Chypre et à Malte ont atteint un chiffre record de 4,6 milliards d'EUR, les prêts dans les pays partenaires méditerranéens (y compris la Turquie) se montant quant à eux à 2,1 milliards d'EUR. Dans les Balkans occidentaux, la BEI a soutenu les projets de reconstruction et de développement à hauteur de 372 millions d'EUR. Les opérations de prêt à l'appui de la politique de l'UE en matière de développement et de coopération se sont chiffrées, au total, à 1,1 milliard d'EUR, dont 463 millions d'EUR dans les États ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), 260 millions d'EUR en Afrique du Sud et 348 millions d'EUR en Amérique latine et en Asie.

Le Fonds européen d'investissement (FEI) – la branche du groupe BEI spécialisée dans le capital-risque – a pris des participations d'une valeur de 135 millions d'EUR dans des fonds de capital-risque et a accordé des garanties à l'appui du financement de PME pour un total de 2,2 milliards d'EUR.

Conférence de presse annuelle de la BEI

En présentant les résultats du groupe BEI pour 2003 aux journalistes accrédités de la presse internationale, le président de la BEI, **M. Philippe Maystadt**, a souligné que les chiffres relatifs aux opérations de prêt en 2003 – qui permettent de constater que 80 % des prêts sont allés à des projets situés dans les États membres actuels et futurs de l'UE – confirment que la BEI est, avant tout, l'instrument de financement de l'Union européenne. La répartition géographique des opérations de financement confirme en outre le fait que la BEI est capable de faire face aux nouveaux mandats que lui confie le Conseil européen, s'agissant par exemple de l'invitation que lui a lancée ledit conseil de renforcer ses activités dans les pays adhérents et d'étendre et de diversifier ses opérations dans les pays partenaires de la Méditerranée. La ventilation sectorielle des financements en 2003 permet de tirer des conclusions analogues. La promotion d'une économie innovante et basée sur la connaissance, que le Conseil européen a décidé d'appuyer en lançant, en décembre 2003, son initiative «Action pour la croissance», constitue une priorité absolue en matière de prêts, au même titre que la cohésion économique et sociale et le développement régional dans une UE élargie.

Le président a souligné qu'à l'échelle internationale la BEI est non seulement le plus grand prêteur, mais aussi, parallèlement, le premier emprunteur non souverain, avec un volume de 42 milliards d'EUR en 2003 et un montant estimé à plus de 45 milliards d'EUR pour 2004. Pour pouvoir mobiliser des volumes de ressources d'une telle ampleur, la Banque continuera non seulement à procéder à des émissions de référence de grande dimension, comprises entre 3 et 5 milliards d'EUR, mais aussi à des emprunts opportunistes dans un grand nombre de monnaies différentes sur les marchés internationaux des capitaux.

(*) Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en euros.

Priorités opérationnelles de la BEI

Les priorités opérationnelles de la BEI telles que les a approuvées le Conseil des gouverneurs le 3 juin 2003 et telles qu'elles sont énoncées dans le Plan d'activité de la Banque (PAB) pour la période 2004-2006 sont les suivantes:

- la cohésion économique et sociale et le développement régional dans une Europe élargie,
- la mise en œuvre de l'initiative «Innovation 2010» (i2i),
- le développement des réseaux transeuropéens et des réseaux d'accès,
 - la protection et l'amélioration de l'environnement,
 - le soutien aux politiques d'aide au développement et de coopération de l'UE en faveur des pays partenaires, notamment au travers de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) et de l'Accord de Cotonou.



Pour financer ses prêts, la Banque a levé au total 42 milliards d'EUR sur les marchés internationaux des capitaux au travers de 310 émissions obligataires libellées dans 15 monnaies.

Au 31 décembre 2003, le total du bilan de la BEI s'établissait à 235 milliards d'EUR. L'encours des prêts atteignait 207 milliards d'EUR et celui des emprunts 195 milliards d'EUR.

Le développement régional dans une UE élargie

En 2003, l'action en faveur d'un développement régional équilibré est demeurée la priorité de financement absolue de la Banque. Au sein de l'Europe à 15, 16,3 milliards d'EUR sous la forme de prêts individuels et un montant estimé à 6,5 milliards d'EUR sous la forme de lignes de crédit («prêts globaux») ouvertes à des banques partenaires (pour le financement d'initiatives réalisées par des PME et de projets d'investissement publics de petite dimension) ont été accordés en faveur de projets situés dans les zones de développement régional. Si l'on inclut l'activité dans les futurs États membres, les projets relatifs au développement régional ont absorbé 27,3 milliards d'EUR sous la forme de prêts, ce qui représente 70 % du total des crédits accordés par la BEI en 2003 dans l'Europe des 15 et dans les futurs États membres.

La coopération avec la Commission a été renforcée. La Banque participe activement à l'évaluation de projets et à l'échange d'informations concernant les grands projets demandeurs de subventions du FEDER, du Fonds de cohésion et de l'ISPA.

Dans les futurs États membres (y compris la Bulgarie et la Roumanie), les financements ont atteint le chiffre record de 4,6 milliards d'EUR (contre 3,6 milliards d'EUR en 2002), soit 3,9 milliards d'EUR sous la forme de prêts individuels et 660 millions d'EUR sous la forme de prêts globaux. La BEI a ainsi consolidé sa place de première source externe de financement d'investissements dans les futurs États membres, portant le montant total des prêts accordés dans cette région depuis 1990 à quelque 25 milliards d'EUR.

Les infrastructures de transport et de télécommunications ont occupé, une fois encore, une place prééminente, puisqu'elles ont absorbé 37 % du total

des prêts distribués dans les futurs États membres. Une attention croissante a été portée à la protection de l'environnement – et notamment à la gestion des ressources en eau (16 %) – afin d'aider ces pays à s'aligner sur les normes environnementales de l'UE. Dans de nombreux cas, les prêts destinés au financement de projets relatifs à l'environnement et aux transports ont été complétés par des aides non remboursables provenant du programme communautaire ISPA. Dans les secteurs de la santé et de l'éducation, dont les infrastructures nécessitent également des investissements substantiels, la BEI a sensiblement renforcé ses interventions (14 %). Quelque 19 % des prêts ont été dirigés vers l'industrie et les services, en particulier à l'appui des investissements étrangers directs, qui contribuent au transfert de savoir-faire et de capitaux dans cette région. Il convient de mentionner tout particulièrement à cet égard les investissements réalisés par des constructeurs et des équipementiers automobiles en République tchèque et en Hongrie. Les prêts globaux accordés aux banques partenaires (14 %) ont permis de financer des PME, ainsi que des investissements réalisés par des collectivités locales et régionales.

Une économie innovante et fondée sur la connaissance

Au travers de son «Initiative Innovation 2010» (i2i), la BEI soutient différents objectifs: contribuer à l'émergence en Europe de la société de l'information et d'une économie fondée sur la connaissance, conformément à la stratégie adoptée par le Conseil européen à Lisbonne en 2000; porter les dépenses de R-D à 3 % du PIB européen, conformément à l'objectif fixé par le Conseil européen à Barcelone en 2002; participer à l'Action européenne pour la croissance approuvée en décembre 2003.

S'étant à l'origine engagée à soutenir au cours de la période 2000-2003 la stratégie de Lisbonne, qui visait à renforcer la vigueur et la compétitivité économiques de l'UE, la BEI a, en juin 2003, prolongé son engagement jusqu'en 2010 (initiative «Innovation 2010»). Le groupe de la BEI soutient les opérations i2i au moyen de financements à moyen et long terme consentis par la BEI et de participations du FEI dans des fonds de capital-risque qui fournissent aux PME des ressources en fonds propres sous



Les prêts dans les nouveaux États membres après leur adhésion

À partir de leur adhésion en mai 2004, la plupart des pays qui bénéficiaient précédemment du soutien pré-adhésion de la Banque pourront prétendre à des financements au titre de son action prioritaire en faveur du développement régional. Tous les nouveaux États membres pourront se prévaloir du statut de zone assistée. Un groupe de travail conjoint de la Banque et de la DG REGIO de la Commission étudie actuellement la meilleure manière de coordonner l'activité de la Banque avec les opérations des Fonds structurels dont les futurs États membres pourront bénéficier après leur adhésion, et de combiner les prêts de la BEI et les subventions de la Commission européenne. Au plan interne, la Banque a adapté son organisation afin d'intégrer pleinement les nouveaux membres.

forme de capital-risque. L'initiative i2i vise essentiellement cinq secteurs économiques: la recherche-développement (R-D), le développement des PME, les réseaux de haute technologie, la formation de capital humain et la diffusion de l'innovation (y compris dans le cadre d'un programme spécifique pour le secteur de l'audiovisuel).

En 2003, les prêts individuels accordés au titre de l'initiative i2i se sont chiffrés à 6,2 milliards d'EUR (contre 3,6 milliards d'EUR en 2002). Avec un total de 1,4 milliard d'EUR, les prêts en faveur du développement des

réseaux d'information et de communication n'ont pas répondu aux attentes quant à une relance de l'activité d'investissement dans ce secteur. Les prêts destinés à soutenir les investissements dans le domaine de la R-D (2,1 milliards d'EUR) sont restés au niveau de l'année précédente, tandis que les prêts en faveur des infrastructures dans le secteur de l'éducation ont enregistré une forte hausse, pour s'établir à 2,7 milliards d'EUR (contre 900 millions en 2002).

Les financements au titre de l'initiative i2i ont été acheminés vers les États

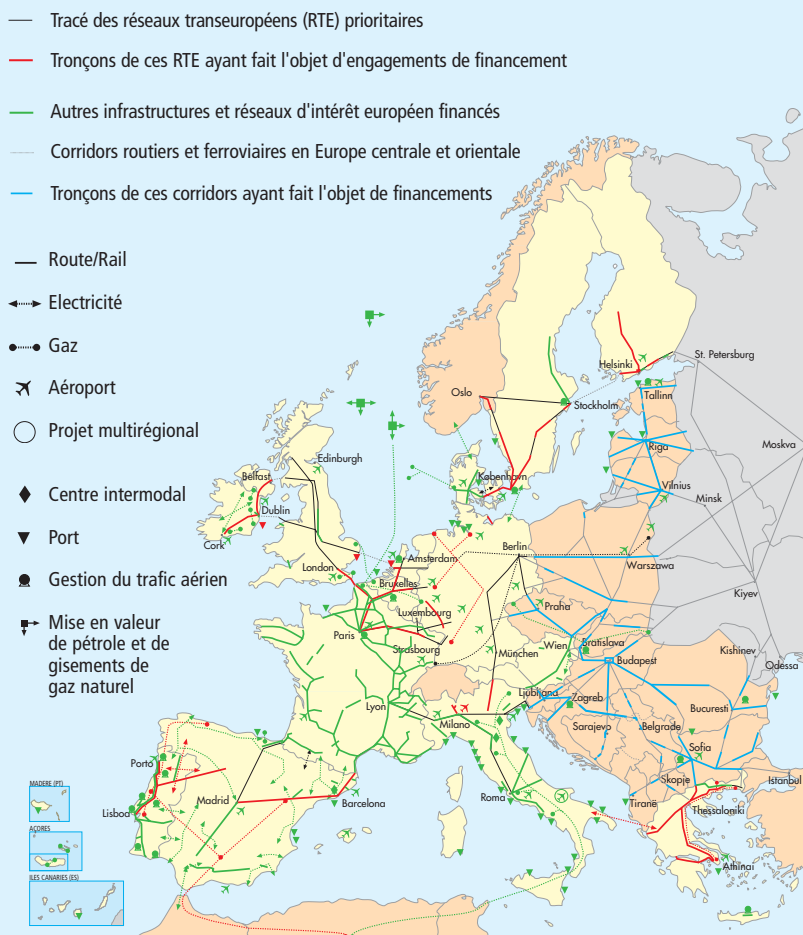
membres tant actuels que futurs de l'UE. Une attention particulière a été accordée aux projets réalisés dans des régions structurellement fragiles afin d'aider les zones en retard de développement à s'intégrer dans une économie fondée sur la connaissance.

L'Action pour la croissance vise à renforcer le potentiel de croissance de l'Union européenne en amplifiant les investissements dans les réseaux transeuropéens (RTE) de transport, de télécommunications et d'énergie, ainsi que dans les domaines de l'innovation et de la recherche-développe-

Un appui renforcé en faveur des RTE

En vue de soutenir l'Action pour la croissance, la BEI va lancer un nouveau mécanisme d'investissement à l'appui des RTE, doté d'une enveloppe de 50 milliards d'EUR utilisable au cours de la période allant jusqu'en 2010. Sur ce total, un maximum de 25 milliards d'EUR sera consacré, durant les trois prochaines années, au financement de projets relatifs aux RTE de transport, en particulier des projets relevant du programme à démarrage rapide. Ce dernier, mis en œuvre en coopération avec la Commission européenne et les États membres concernés, vise tout particulièrement les projets (transfrontaliers) qui revêtent une importance particulière pour l'intégration du marché intérieur dans une Europe élargie. Dans des cas spécifiques, les prêts pourront atteindre un montant équivalent à 75 % des coûts d'investissement et être assortis de durées allant jusqu'à 35 ans et de conditions de remboursement souples afin d'accroître la proportion d'opérations du type PPP (partenariat public-privé) dans le secteur des RTE. La Banque aura recours, à cette fin, à son Mécanisme de financement structuré, les risques liés aux nouvelles opérations étant couverts par les modalités propres à cet instrument.

Réseaux transeuropéens 1993-2004



ment, notamment les technologies de l'environnement. Cette action porte en partie sur un «programme de projets à démarrage rapide», qui comprend une liste de projets prioritaires aptes à être mis en oeuvre rapidement et qui peut être complété par d'autres projets parvenus à un stade de préparation avancé.

L'intention est de mobiliser des capitaux privés, parallèlement aux ressources publiques et aux prêts mis à disposition par la BEI, pour financer ce genre de projets. À cette fin, la BEI proposera des instruments de financement innovants (garanties, financements structurés et titrisation de prêts).

En vue de soutenir l'Action pour la croissance, la BEI prévoit d'accorder des prêts à concurrence de 40 milliards d'EUR (financements structurés compris) pour promouvoir la R-D et l'innovation au cours de la période allant jusqu'en 2010. D'ici 2006, elle envisage de prêter jusqu'à 20 milliards d'EUR au seul titre de l'«Action pour la croissance», à l'appui, en particulier, du «Programme de projets à démarrage rapide» et de projets réalisés dans les futurs États membres.

Le Fonds européen d'investissement (FEI) soutient l'initiative i2i en prenant des participations dans des fonds de capital-risque. L'an dernier, il a signé des opérations pour 135 millions d'EUR dans 17 fonds, ce qui a porté son portefeuille de participations à quelque 2,5 milliards d'EUR, répartis entre 190 fonds opérant dans les États membres tant actuels que futurs de l'UE. Le FEI, qui joue le rôle d'un fonds de fonds, se concentre sur les fonds privilégiant les entreprises en phase initiale et le secteur des hautes technologies, domaines dans lesquels il est devenu l'un des principaux fournisseurs de capital-risque. Plus de 80 % des ressources qu'il a investies à ce jour proviennent de la BEI, tandis que la Commission met également des fonds à sa disposition. En 2003, le FEI a pour la première fois été mandaté par une tierce partie pour investir, pour le compte de celle-ci, dans des fonds de capital-risque: il s'agit du ministère fédéral allemand de l'économie et de l'emploi, qui a ainsi mis à sa disposition un «mécanisme PRE» doté de 250 millions d'EUR (financé à partir de l'ancien Programme de reconstruction européenne). Les ressources disponibles au titre de ce mécanisme, complétées par une enveloppe supplémentaire de 250 mil-

lions d'EUR accordée par la BEI et le FEI, seront exclusivement investies dans des fonds de capital-risque axés sur des entreprises allemandes de haute technologie.

Le FEI soutient également, de manière indirecte, l'activité d'investissement des PME, par l'octroi de garanties à l'appui des portefeuilles de prêts aux PME d'institutions financières ou d'organismes publics de garantie. Ce soutien donne aux banques la possibilité d'amplifier leurs activités de prêt en faveur des PME. En 2003, le FEI a conclu 30 opérations de garantie pour un total de 2,2 milliards d'EUR (contre 1,2 milliard d'EUR en 2002), ce qui porte son portefeuille de garanties à 6,3 milliards d'EUR. À ce jour, plus de 250 000 PME ont ainsi indirectement bénéficié des garanties du FEI.

Les réseaux transeuropéens et leurs réseaux d'accès

Le montant total des prêts de la BEI en faveur de projets d'infrastructure

relevant des RTE au sein de l'UE s'est élevé à 5,3 milliards d'EUR. Dans le secteur des transports (4,6 milliards d'EUR), les principales opérations de financement ont porté sur la construction de lignes ferroviaires à grande vitesse, l'amélioration de réseaux routiers et autoroutiers, la mise à niveau d'infrastructures aéroportuaires ainsi que sur l'expansion et la modernisation d'infrastructures portuaires. Par ailleurs, 1 milliard d'EUR ont servi à financer des projets de télécommunications et 390 millions d'EUR des projets énergétiques liés aux RTE. Dans les futurs États membres, où les besoins en matière de développement et de réhabilitation des infrastructures sont immenses, le montant des signatures en faveur de projets de type RTE dans le secteur des transports s'est élevé à près de 1,5 milliard d'EUR.

Protection de l'environnement

La Banque s'est fixé pour objectif de consacrer entre 30 et 35 % du volume annuel de ses prêts individuels dans

Soutien aux régions touchées par la marée noire

La BEI a une fois de plus démontré en 2003 sa capacité de réaction rapide et sa solidarité face à des catastrophes écologiques et des situations d'urgence. Ainsi, elle a accordé un financement exceptionnel en réponse aux conséquences catastrophiques, aussi bien économiques qu'environnementales, causées par le naufrage du pétrolier «Prestige» en Galice, dans les Asturies et en Cantabrique, les trois régions espagnoles les plus touchées par la marée noire.

Concrètement, la BEI a accordé en mars 2003 un prêt global de 150 millions d'EUR destiné à appuyer en priorité l'activité économique dans ces régions, et en particulier le segment des petites et moyennes entreprises (PME), ainsi que les collectivités locales. Par ailleurs, la Banque a mis en place un prêt-cadre d'urgence à hauteur de 350 millions d'EUR consacré au financement d'un programme d'investissements publics pour des projets de plus grande envergure. Ces prêts sont assortis de conditions particulièrement favorables pouvant aller, dans certains cas exceptionnels, jusqu'au financement du coût total d'un projet.





Nouvelles initiatives pour contribuer à la réalisation des objectifs de l'UE en matière de changements climatiques

Au cours de la 9^{ème} Conférence des parties au Protocole de Kyoto, qui s'est tenue en décembre 2003, le président de la BEI, M. Philippe Maystadt, a présenté les nouvelles mesures prises par la Banque pour appuyer la politique de l'UE en matière de changements climatiques. Les plus importantes d'entre elles sont la création d'un mécanisme de financement spécifique, doté de 500 millions d'EUR et destiné à aider les entreprises européennes participant au système européen d'échange de droits d'émission, et celle d'un mécanisme d'assistance technique dont l'objet est l'octroi de subventions conditionnelles dans le cadre du «Mécanisme de mise en œuvre conjointe» et du «Mécanisme de développement propre» du Protocole de Kyoto. La BEI explore par ailleurs la possibilité de participer à un fonds d'investissement «carbone» dont la finalité serait d'investir dans des crédits carbone.

La BEI, qui travaille depuis plusieurs années sur les changements climatiques en coopération avec la Commission européenne, collabore maintenant avec celle-ci à l'élaboration et à la mise en œuvre de ses nouvelles initiatives, ainsi qu'avec d'autres parties spécialisées dans le marché des crédits carbone.

L'UE à 15 et dans les dix futurs États membres à des projets relevant du secteur de l'environnement. Ce niveau a été largement dépassé en 2003, puisque les prêts individuels accordés dans l'ensemble de ces pays ont atteint le chiffre record de 11,6 milliards d'EUR (contre 10,5 milliards d'EUR en 2002), soit une part de 42 %. Les projets environnementaux que la Banque finance concernent les transports en commun locaux, la rénovation urbaine, l'eau et l'assainissement, l'élimination des déchets, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Dans les pays partenaires de la Méditerranée et dans les Balkans, les prêts individuels en faveur d'initiatives environnementales ont atteint 677 millions d'EUR tandis que 25 millions d'EUR ont été accordés en Russie pour appuyer la réalisation d'un projet de gestion des déchets à Saint-Petersbourg. Dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), 54,5 millions d'EUR sont allés à des projets environnementaux, contribuant ainsi à l'objectif primordial de la BEI, qui consiste à promouvoir le développement durable dans ces pays.

Dans le domaine du financement des projets d'investissement environnementaux, la Banque et la Commission européenne sont des partenaires opérationnels, qui mettent en commun leurs financements, en particulier dans les futurs États membres de l'UE, les pays partenaires méditerranéens et les pays ACP.

La BEI reconnaît l'importance stratégique des questions liées aux changements climatiques. Afin de soutenir les politiques y relatives, la Banque s'était fixé pour objectif de porter de 7 à 15 % la proportion de ses prêts en faveur de projets relevant du secteur de l'énergie consacrés aux sources d'énergie renouvelables. Grâce à la réalisation d'un grand nombre de projets éoliens, cet objectif a pour ainsi dire été atteint, et pour conforter ce bon résultat, la Banque étendra ses activités à d'autres énergies

renouvelables. Le système d'échange de droits d'émission établi par l'UE sera lancé en 2005. Il devrait permettre d'améliorer le rapport coût-efficacité des énergies renouvelables et faciliter le financement par les banques de ce genre de projets.

En 2003, la Banque a publié son premier rapport sur l'environnement (2001-2002).

Soutien aux politiques de l'UE en matière de développement et de coopération

En 2003, qui a été la première année d'activité de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) depuis son lancement, le montant total des prêts dans les **pays partenaires méditerranéens** s'est élevé à 2,1 milliards d'EUR. Plus du tiers de ces financements ont servi, directement, à encourager la croissance d'entreprises privées, par le biais d'investissements étrangers directs, de coentreprises résultant de la coopération entre des promoteurs de projets originaires de divers pays de la région, et de financements en faveur des PME. Cette concentration des efforts était conforme à l'un des objectifs de la FEMIP, à savoir le développement du secteur privé, les autres étant le développement des investissements dans le capital humain, une assistance technique renforcée en faveur de l'élaboration de projets de qualité et du processus de réforme économique, et la mise en œuvre de produits financiers innovants et d'opérations de capital-risque.

Au cours de l'année passée, la Banque a pris les dispositions organisationnelles nécessaires pour pouvoir mener à bien ses activités relatives à la FEMIP et remplir son rôle croissant de banque de développement dotée d'une mission d'assistance technique renforcée. Les mesures ainsi prises incluent la mise en place de bureaux de représentation locaux au Caire – l'ouverture de ce bureau a déjà eu lieu – et au Maghreb (Rabat et Tunis), où ces bureaux ouvriront bientôt leurs portes.

En décembre 2003, le Conseil européen a décidé de renforcer la FEMIP au vu des résultats favorables enregistrés depuis la création, en octobre 2002, de ce mécanisme. Ce dernier sera réexaminé en décembre 2006, à

Le développement de la FEMIP à l'avenir

La décision prise par le Conseil européen, en décembre 2003, de poursuivre le développement de la FEMIP s'est accompagnée de mesures destinées à renforcer le rôle de cette facilité au sein de la BEI au travers d'un certain nombre de volets permettant d'appuyer l'essor du secteur privé, à savoir:

- la création d'un mécanisme spécialement conçu pour financer des projets d'investissement assortis d'un risque plus élevé, en vue de promouvoir l'investissement dans le secteur privé;
- la mise en place, au moyen d'aides au développement et de capitaux à risques fournis sur une base volontaire par les États membres de l'UE et des pays tiers, d'un «fonds fiduciaire» en vue de financer l'assistance technique aux projets et d'accorder des subventions en faveur de projets d'infrastructures prioritaires;
- la transformation du Comité de coordination et de dialogue économique existant de la FEMIP en une assemblée annuelle de niveau ministériel, parallèlement à laquelle se tiendraient régulièrement des réunions d'experts, dans l'optique de renforcer le dialogue sur les réformes structurelles, de soutenir le secteur privé et de coordonner les opérations de cofinancement.

Inauguration du Bureau de la BEI au Caire

En octobre 2003, la Banque a procédé à l'inauguration officielle de son Bureau régional au Caire, le premier bureau de la Banque en dehors de l'Union. Opérationnel depuis le mois de juillet et dirigé par **M. Luigi Marcon**, ce bureau couvre l'ensemble du Proche-Orient. Le Bureau a pour mission, outre une activité de liaison avec les autorités des PPM du Proche-Orient, celle d'optimiser les processus d'identification et de suivi des projets, ainsi que de faciliter la mise en œuvre de l'assistance technique en faveur des projets, comme des institutions financières des pays bénéficiaires.



Photo: Le Premier Ministre égyptien, M. Atef Ebeid et le Président de la BEI, M. Philippe Maystadt, lors de l'inauguration du bureau régional de la BEI au Caire

la lumière de l'expérience acquise et après consultation des partenaires méditerranéens du processus de Barcelone, afin de décider ou non de la création d'une «Banque pour la Méditerranée», dont la BEI serait l'actionnaire majoritaire.

Dans les **Balkans occidentaux**, où les financements de la BEI ont atteint au total 372 millions d'EUR, la Banque a financé des opérations dans de «nouveaux» secteurs tels que l'éducation, la santé et les collectivités locales (pour des projets liés à l'eau, aux transports urbains, au chauffage urbain et au traitement des déchets). En juin 2003, le Conseil des gouverneurs de la BEI a approuvé une stratégie à moyen terme pour les Balkans, en vertu de laquelle les financements directs en faveur du développement du secteur privé représentent l'une des priorités de la

Banque. La Banque réalise ses opérations dans la région en étroite coordination avec la Commission européenne, l'Agence européenne pour la reconstruction, d'autres institutions internationales de financement comme la Banque mondiale et la BERD, et des donateurs bilatéraux.

Depuis le 2 juin 2003, les financements que la BEI octroie dans les **pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)** relèvent du nouvel Accord de partenariat entre les pays ACP et l'UE, autrement dit l'Accord de Cotonou, lequel a pris le relais de la Convention de Lomé IV. L'objectif essentiel de cet accord est la lutte contre la pauvreté.

Les États membres de l'UE ont confié à la BEI, en sa qualité d'institution de l'Union chargée de financer le développement, la responsabilité de gérer,

ces cinq prochaines années, une Facilité d'investissement (FI) dotée de 2,2 milliards d'EUR pour financer des projets d'investissement dans les pays ACP. En outre, la BEI accordera, au cours de cette même période de cinq ans, des prêts sur ses ressources propres à concurrence de 1,7 milliard d'EUR. La priorité ira aux investissements de petite dimension réalisés dans le secteur privé, ainsi qu'à des projets ayant trait à la santé et à l'éducation. La Facilité d'investissement est conçue comme un fonds renouvelable, autrement dit, le produit des remboursements est réinvesti dans de nouveaux projets. Afin d'en assurer la viabilité financière à long terme, la FI est gérée sur la base de principes commerciaux. En raison de la mission de développement confiée à la BEI, les opérations dans les pays ACP ont en outre été réunies au sein d'une unité opérationnelle unique.



Croissance et innovation

La stratégie de la Banque en matière de collecte de ressources peut, une fois encore, être qualifiée de cohérente et d'innovante, et ce notamment grâce au lancement de grandes émissions liquides de référence dans les trois monnaies principales (EUR, GBP et USD), sans oublier une capacité à saisir les opportunités d'émissions ciblées et structurées dans une gamme diversifiée de monnaies. La portée mondiale des activités de collecte de ressources de la BEI, qui opère sur tous les grands marchés des capitaux, s'est encore renforcée grâce à une pénétration croissante des marchés clés, notamment l'Asie (Japon) et les États-Unis. Tandis que les émissions de référence ont continué d'améliorer la liquidité et l'éventail des durées proposées aux investisseurs, les émissions structurées ont représenté la première source de croissance. Ces dernières ont de fait enregistré une forte hausse pour atteindre 9,3 milliards d'EUR en 229 transactions (contre 3,4 milliards d'EUR en 129 transactions en 2002).

Plusieurs récompenses ont été décernées à la BEI pour ses performances en matière de collecte de ressources 2003.

Dans les pays ACP, les financements de la BEI ont atteint au total 723 millions d'EUR, dont 260 millions d'EUR accordés pour des projets en République d'Afrique du Sud. Sur ce même total, plus des deux tiers des sommes prêtées sont allés au secteur privé ou au secteur public géré sur des bases commerciales, comme par exemple pour des projets d'infrastructure dans les secteurs de l'électricité et de l'eau. Près de 50 % des fonds ont été destinés à des banques, des fonds de capital-risque et des fonds de microfinancement, pour appuyer le secteur financier et, indirectement, le secteur privé, conformément aux objectifs de la Facilité d'investissement.

En Amérique latine et en Asie, où la BEI intervient pour appuyer les objectifs de la politique de coopération de l'UE, le montant des prêts a atteint 348 millions d'EUR, dont 254 millions d'EUR pour 5 projets en Amérique latine et 94 millions d'EUR pour 2 projets en Asie.

L'activité d'emprunt en 2003

La Banque a renforcé sa position en tant que premier émetteur obligataire supranational. Le volume de ses emprunts a augmenté de 11 % pour atteindre 42 milliards d'EUR, levés sur les marchés des capitaux au travers de 310 transactions réalisées dans 15 monnaies. Les émissions en EUR ont représenté la plus grande proportion des opérations de collecte de ressources (17 milliards d'EUR, soit 40 % du volume total). Les trois grandes monnaies d'emprunt de la BEI (l'EUR, la GBP et l'USD) entrent pour 88 % dans le total des émissions. Des fonds ont également été levés dans 12 autres monnaies (12 % des ressources collectées), à savoir des monnaies de pays adhérents (CZK, HUF, PLN, SKK), d'autres pays d'Europe (CHF, SEK, NOK), de la région Asie-Pacifique et du Japon (AUD, HKD, JPY, NTD) et d'Afrique (ZAR). On a là l'illustration de la capacité de diversification dont la BEI continue de faire preuve dans ses activités de collecte de ressources.

L'EUR a enregistré une croissance particulièrement forte pour ce qui concerne les émissions structurées sous la forme d'obligations indexées sur le taux d'inflation et avec possibilité de remboursement anticipé. Les principales émissions de référence en EUR ont été deux nouvelles émissions globales de 5 milliards d'EUR, d'une

durée respective de 5 et 10 ans. Le nombre d'émissions de référence en EUR en cours et négociées sur EuroMTS, plate-forme de courtage électronique pour les emprunteurs souverains et les grandes institutions financières, a été porté à 11, pour une valeur totale avoisinant 60 milliards d'EUR. S'agissant de l'USD, la Banque a levé plus de 13 milliards dans cette monnaie, les émissions structurées enregistrant la plus forte croissance. Les émissions en livre sterling ont atteint près de 5 milliards de GBP. Les faits marquants pour la collecte en GBP sont une pénétration accrue du marché des émissions destinées aux particuliers et la croissance des émissions indexées sur le taux d'inflation. Ces évolutions ont permis à la BEI de renforcer encore sa position prééminente pour les émissions en GBP hors emprunts d'État. La Banque a également accru sa présence en Asie (Japon), où les émissions en yen, dont la part dans le total a été la plus forte, ont augmenté considérablement pour s'établir à 291 milliards de JPY (2,2 milliards d'EUR) en 120 opérations structurées (contre 146 milliards de JPY – 1,2 milliard d'EUR – en 2002).

Les émissions libellées dans les monnaies des pays adhérents ont plus que doublé (par rapport à 2002) pour atteindre l'équivalent de 1,3 milliard d'EUR, ce qui a permis à la BEI de consolider sa position de premier émetteur non gouvernemental dans la région et sur les quatre marchés où elle s'est procuré des ressources (CZK, HUF, PLN et SKK). Cette croissance des emprunts en monnaie locale a permis de soutenir la progression continue des prêts et de conforter la place de la BEI en tant que première source externe de financement dans la région. Parmi les points saillants de l'activité d'emprunt, on retiendra aussi un accroissement des placements de produits structurés innovants et les durées exceptionnellement longues proposées (notamment en CZK et en SKK).

Yvonne Berghorst
Département Information
et Communication
☎ (+352) 4379 31 54
y.berghorst@bei.org



Une année d'activité sur les marchés des capitaux riche en récompenses

Au cours de l'année 2003, la BEI a une nouvelle fois pourvu aux besoins croissants de ressources et de liquidités que suscitent ses opérations de prêt ainsi que la réalisation des politiques de l'UE qu'elles viennent appuyer. En outre, la stratégie d'emprunt de la Banque et l'efficacité de sa mise en oeuvre ont été bien accueillies par le marché, lui valant de surcroît une série de distinctions.

Récompenses pour un programme d'émission en plein essor

La stratégie de la Banque en matière de collecte de ressources peut, une fois encore, être qualifiée de cohérente et innovante, et ce notamment grâce au lancement de grandes émissions liquides de référence dans ses trois monnaies principales (EUR, GBP et USD), sans oublier une capacité à saisir les opportunités d'émissions ciblées et structurées dans une gamme diversifiée de monnaies.

L'efficacité avec laquelle cette stratégie a été appliquée a constitué un facteur décisif de l'accroissement du volume d'émission de la Banque – qui a augmenté de 11 % pour atteindre 42 milliards d'EUR – et du nombre de ses transactions – qui a progressé de 42 % pour s'établir à 310 opérations, en 15 monnaies.

Tandis que les grandes émissions liquides de référence dans les trois

principales monnaies de la Banque sont restées sa première source de fonds, la croissance de l'activité d'émission résulte avant tout du lancement d'émissions structurées répondant à des demandes spécifiques, dans une large gamme de monnaies.

Les émissions structurées ont en effet augmenté pour atteindre 9,3 milliards d'EUR en 229 transactions (contre 3,4 milliards d'EUR en 129 transactions en 2002), représentant 22 % des ressources collectées. Les opérations non structurées (émissions de référence et émissions ciblées) ont permis de collecter 32,8 milliards d'EUR (soit 78 % du total collecté) en 81 transactions, contre 34,6 milliards d'EUR (91 % du total collecté) en 90 transactions, en 2002.

L'approche innovante adoptée par la Banque en matière d'emprunts structurés a été mise en évidence par l'élargissement de la gamme des produits proposés aux investisseurs. Parmi les nouveautés marquantes, on citera l'introduction d'options de remboursement anticipé pour certaines grandes émissions en EUR ou en

USD et la constitution progressive d'une courbe de rendements pour les obligations en EUR indexées sur le taux d'inflation, ce qui représente une première pour la Banque.

Outre le renforcement de sa présence, déjà solide, sur les principaux marchés des capitaux, la BEI a continué de jouer un rôle dans le développement des marchés, notamment ceux des monnaies des pays adhérents. Les émissions dans ces pays ont en effet plus que doublé pour atteindre l'équivalent de 1,3 milliard d'EUR, et apporté des innovations en matière de produits, de durées et de taille d'émission, qui ont contribué au développement des marchés.

En outre, la constitution d'un pool de trésorerie dans la monnaie d'un quatrième pays adhérent (la couronne slovaque - la BEI possédant déjà des réserves de trésorerie en couronnes tchèques, en forints et en zlotys) a conféré encore davantage de souplesse aux opérations de prêt et d'emprunt réalisées dans les monnaies de cette région. La croissance des emprunts en monnaie locale a permis de soutenir la progression continue des prêts et de conforter la place de la BEI en tant que première source externe de financement et plus grand emprunteur non gouvernemental dans la région.

L'accueil favorable que le marché a réservé aux activités d'emprunt de la BEI en 2003 s'est concrétisé par la remise de plusieurs récompenses. On notera en particulier que la Banque a reçu trois fois le prix du meilleur emprunteur de l'année parmi les émetteurs supranationaux et les grandes institutions financières (décerné respectivement par *EuroMoney*, *Euroweek* et *IFR*). Parmi les autres distinctions figurait le prix du meilleur programme d'euro-MTN de l'année (décerné par *IFR*), qui soulignait particulièrement la souplesse et l'innovation dont la BEI a fait preuve.

Un programme de papier commercial adapté aux besoins de liquidités

Avec son programme global de papier commercial, la Banque s'est dotée d'une souplesse supplémentaire pour répondre à ses besoins croissants en matière de liquidités, conséquence de l'augmentation des volumes d'emprunt et de prêt. À la fin de 2003,

elle a porté la capacité du programme global de papier commercial de 5 à 10 milliards d'EUR, mesure qui s'est accompagnée d'un recentrage et d'un élargissement du groupe d'intermédiaires financiers spécialisés chargé de ce programme.

Ces améliorations, en particulier l'accroissement prévu des liquidités et de la souplesse, devraient renforcer l'attrait du programme global de papier commercial auprès des investisseurs. Elles confortent ainsi la dimension

globale du papier commercial de la BEI, qui lui permet déjà de lancer des émissions dans un éventail complet de monnaies et de tirer parti des possibilités d'emprunt qui se présentent tant en Europe qu'aux États-Unis.

Peter Munro,
chef de la division
«Relations avec les investisseurs
et marketing», département
«Marchés des capitaux»

Emprunts signés en 2003 (en millions d'EUR)

	Avant échanges		Après échanges	
EUR	17 318	41,1 %	22 931	54,7 %
GBP	7 175	17,0 %	7 393	17,6 %
SEK	442	1,1 %	659	1,6 %
Total UE	24 935	59,2 %	30 983	73,9 %
AUD	470	1,1 %	0	0,0 %
CHF	161	0,4 %	161	0,4 %
CZK	678	1,6 %	521	1,2 %
HKD	122	0,3 %	0	0,0 %
HUF	339	0,8 %	270	0,6 %
JPY	2 201	5,2 %	0	0,0 %
NOK	226	0,5 %	0	0,0 %
PLN	156	0,4 %	174	0,4 %
SKK	94	0,2 %	94	0,2 %
TWD	180	0,4 %	0	0,0 %
USD	12 375	29,4 %	9 665	23,1 %
ZAR	153	0,4 %	44	0,1 %
Total non-UE	17 155	40,8 %	10 928	26,1 %
Total	42 090	100 %	41 911	100 %

L'internationalisation de la production en Europe



A. Steinherr,
P. Maystadt,
E. Perée

La Conférence annuelle de la BEI sur l'économie et la finance, qui s'est tenue le 22 janvier, a de nouveau rassemblé des chercheurs d'horizons proches et lointains autour d'un thème étroitement lié à la mission de la BEI. Cette année, la conférence était consacrée à «l'internationalisation de la production en Europe». La question figure à l'évidence au cœur des préoccupations de la BEI, qui compte de nombreuses sociétés transnationales parmi ses emprunteurs du secteur privé. La BEI, dont l'action repose sur des orientations de politique générale, a besoin de comprendre comment les sociétés transnationales et l'investissement direct étranger affectent les performances économiques de l'UE. L'ordre du jour comprenait diverses questions sur ce thème, parmi lesquelles l'impact de l'IDE sur l'emploi, la croissance économique et le développement régional.

core entre les pays de l'UE, en raison d'une intégration toujours plus poussée.

Le deuxième exposé, présenté par **Kristian Uppenberg** du service «Études économiques et financières» de la BEI, portait sur les déterminants de l'IDE et sur la question de savoir si les flux d'IDE entrants ont un impact positif sur la croissance économique du pays bénéficiaire. L'auteur a montré, en s'inspirant d'abondantes recherches, que l'IDE est attiré par un large éventail de facteurs. Parmi les principaux facteurs favorisant l'IDE figurent la taille et l'éloignement du pays bénéficiaire. La moitié environ des flux mondiaux d'IDE s'explique par des données fondamentales de ce type, le solde étant fonction, pour l'essentiel, des politiques menées. Toutefois, les recherches effectuées montrent que les politiques qui favorisent l'IDE ne se limitent pas aux mesures d'incitations ciblées sur les investisseurs étrangers en tant que tels. En effet, ce qui attire l'IDE, ce sont les politiques et les cadres réglementaires favorables à l'ensemble des entreprises, qu'elles soient étrangères ou nationales, et notamment les facteurs tels que le libre-échange ou un environnement permettant aux marchés des produits et des facteurs de production de fonctionner librement et dans de bonnes conditions. Parmi les autres facteurs importants – liés en

Zbigniew Zimny de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) a ouvert la séance par une présentation concernant l'évolution à long terme de la production internationale. Il a relevé que le rôle des sociétés transnationales dans la production mondiale s'est considérablement accru. Le volume d'IDE entrants représente actuellement 20 % environ du PIB mondial, contre 6 % seulement voici deux décennies. Cette hausse de l'IDE au ni-

veau mondial s'explique, pour l'essentiel, par des fusions et acquisitions et non par des investissements entièrement nouveaux. Par ailleurs, elle concerne, à hauteur des quatre cinquièmes environ, des flux entre pays industrialisés. Au cours de la dernière décennie, l'UE a exporté, en solde net, d'importants flux d'IDE à destination des autres régions du monde. Cependant, les opérations transfrontalières de fusion et d'acquisition ont atteint des proportions plus importantes en-

Z. Zimny



K. Uppenberg



A. Kokko



J. Konings



M. Sass



définitive aux politiques adoptées – figurent les infrastructures et le capital humain du pays d'accueil.

Pour ce qui est du lien entre les flux d'IDE entrants et la croissance économique, la plupart des études semblent indiquer qu'il est très étroit. Toutefois, la question de savoir si l'IDE entraîne une forte croissance, ou si ce sont tout simplement les économies en forte croissance qui attirent davantage les investisseurs étrangers, est plus aléatoire. Les signes attestant que l'IDE dope directement la croissance sont plus manifestes en Europe centrale et orientale. Selon plusieurs documents publiés récemment, l'IDE a bien joué un rôle essentiel dans la transformation des économies de ces pays, et ce d'une manière qui a directement relancé la croissance.

L'IDE influe sur la croissance par différents canaux, dont l'importance varie cependant selon les pays. Dans les pays au revenu moyen, notamment ceux d'Europe centrale et orientale, les avantages de l'IDE sont souvent liés à une augmentation du niveau de l'investissement intérieur, alors que tel n'est pas le cas, en règle générale, dans les pays avancés qui n'ont pas forcément de difficulté à financer les investissements. Le principal dispositif par lequel l'IDE influe sur la croissance de pays avancés comme ceux de l'UE consiste en l'introduction, par les actionnaires étrangers, de nouvelles technologies et techniques de gestion dans les entreprises acquises, qui vient renforcer l'efficacité des entreprises nationales.

Joze Konings, de l'Université catholique de Louvain, a élargi le débat sur l'impact de l'IDE en abordant la question de l'emploi et des salaires. Il a commencé par évoquer la crainte, très répandue, que des multinationales «sans attache» ne choisissent systématiquement les localisations offrant la main-d'œuvre la moins chère, et que l'IDE ne soit associé à de nombreuses pertes d'emplois dans les pays riches. S'il est vrai que les coûts salariaux sont nettement plus faibles dans les pays adhérents que dans les pays déjà membres de l'UE, il en va de même pour la productivité de la main-d'œuvre. Dès lors, en termes de coût unitaire de la main-d'œuvre, les avantages d'un transfert de la production vers l'Est sont bien plus minces que les coûts salariaux considérés isolément ne le laissent supposer. Certes, Konings fait observer que la principale tendance ne correspond pas à un transfert de l'emploi vers les régions

d'Europe du Sud ou d'Europe centrale et orientale, où les salaires sont peu élevés. En effet, les transferts d'emplois induits par l'IDE se sont surtout produits dans les pays du Nord, plus riches. Il considère que les flux d'IDE vers les pays du Sud et de l'Est sont davantage liés au désir d'exploiter de nouveaux débouchés commerciaux qu'à l'attrait d'une main-d'œuvre à bon marché. Il s'ensuit que les créations d'emplois induites par l'IDE dans ces régions n'ont pas nécessairement eu lieu au détriment d'emplois similaires dans les pays d'origine des investisseurs.

Ari Kokko, de la Stockholm School of Economics, a effectué des recherches sur le rôle joué par l'IDE en matière de développement régional et sur l'influence que la politique des pouvoirs publics pourrait exercer, le cas échéant, sur la localisation de l'IDE. Kokko a observé qu'une intégration économique comme celle qui existe au sein de l'UE se traduit, en règle générale, par un regroupement de la production dans certaines localisations, en particulier dans les secteurs caractérisés par des économies d'échelle. Étant donné que ce type d'agglomération influe également sur la localisation de l'IDE, il y a très peu de chances pour que l'IDE puisse être un instrument majeur du développement de régions excentrées et désavantagées. L'aide régionale de l'UE peut contribuer au redéploiement d'une partie de ces investissements sur des régions excentrées mais, en fin de compte, les éléments recueillis par Kokko ne permettent pas réellement d'affirmer que ces mesures d'incitation sont suffisamment substantielles pour atténuer les disparités régionales en termes de revenu qui résultent de l'intégration de l'UE. Dans une étude de cas sur l'aide régionale en Suède, Kokko constate que, dans le secteur industriel des régions subventionnées, le nombre d'emplois a augmenté dans les entreprises sous contrôle étranger alors qu'il a baissé dans les entreprises nationales. Toutefois, cette différence a également été observée dans les régions non subventionnées. Kokko conclut que compte tenu de ces résultats, auxquels s'ajoute la très forte concentration de l'IDE dans quelques grandes agglomérations, l'IDE peut difficilement être considéré comme un outil efficace de développement régional.

Pour ce qui est de l'impact de l'IDE sur les pays adhérents, **Magdolna Sass** de l'Académie hongroise des sciences a étudié l'IDE en Hongrie, qui fut le pre-

mier pays adhérent à ouvrir massivement aux actionnaires étrangers l'accès à son outil de production. Cette avance a conféré certains avantages à la Hongrie, comme en témoigne sa capacité à attirer une part étonnamment importante des flux d'IDE au cours des premières années de transition. Cela lui a permis de transformer plus rapidement le secteur des entreprises et d'amorcer une solide croissance économique. Les investissements intérieurs sont attribuables, pour l'essentiel, à des entreprises sous contrôle étranger. Toutefois, les opérations de privatisation à grande échelle étant achevées et les autres pays ayant commencé à réserver aux flux d'IDE entrants un accueil de plus en plus favorable, la part d'IDE reçue par la Hongrie a diminué au cours des dernières années. Cette baisse est due en partie – et en partie seulement – au fait que la Hongrie, contrairement à la plupart des autres pays, n'inclut pas les bénéfices réinvestis dans ses données concernant l'IDE. Cette divergence de nature statistique est devenue de plus en plus problématique dans la mesure où le pourcentage d'IDE correspondant aux bénéfices réinvestis a augmenté de façon spectaculaire au cours des dernières années. Dernièrement, les flux d'IDE reçus par la Hongrie ont en outre été freinés par les craintes liées à la stabilité macroéconomique, et en particulier au creusement du déficit budgétaire et à l'accélération de l'augmentation des salaires. La Hongrie est de plus en plus concurrencée en tant que site de production attractif dans la région, ce qui souligne encore davantage la nécessité d'une politique économique saine.

Gábor Hunya de WIIW, Vienne, a présenté une étude de cas sur l'IDE dans les pays Baltes, qui illustre l'impact des facteurs géographiques sur le choix d'un site par les multinationales. En Estonie et en Lettonie, en particulier, les investisseurs nordiques prédominent. D'une part, l'IDE a joué un rôle majeur en matière de financement des investissements dans ces pays. D'autre part, la répartition sectorielle montre que la taille relativement modeste de ces économies peut constituer un handicap. L'IDE reçu par les pays Baltes concerne, pour une large part, des activités liées à la recherche de débouchés dans le secteur des services, notamment dans la finance. En revanche, les investissements dans l'industrie – et en particulier dans les secteurs de la haute technologie – ont été relativement peu importants. Ce qui conduit à se demander si la main-

d'œuvre qualifiée et les infrastructures de ces pays sont insuffisantes pour attirer d'importantes activités de production. Il est possible que les avantages économiques plus larges de l'IDE soient réduits en raison de l'absence de retombées positives.

Le dernier exposé, présenté par **Thierry Mayer** du CEPII à Paris, portait sur une étude de cas concernant le choix d'un site en France par des investisseurs étrangers. Sur la base de données régionales détaillées relatives aux activités exercées en France sous contrôle étranger, M. Mayer a pu examiner une série de questions très pertinentes qui ne peuvent être traitées dans bon nombre d'autres pays en raison d'un manque de données. Par exemple, il observe dans le cadre de son étude que les investisseurs étrangers ont tendance à s'établir dans des régions situées à proximité de leur pays d'origine, mais que cette tendance, dictée par des facteurs géographiques, s'estompe au fil des ans. En tenant compte de données relatives aux aides régionales, il constate en outre qu'il n'est pas prouvé que ce type d'aide ait réellement influé sur le choix d'un site par les investisseurs étrangers. Dans la plupart des cas, les données économiques fondamentales ont beaucoup plus de poids dans ce processus de décision, de telle sorte que les aides ne peuvent modifier le choix initial de l'investisseur. Il s'est avéré que tel était le cas, en particulier, dans les secteurs caractérisés par un degré plus élevé d'agglomération et de retombées positives, autrement dit dans les domaines d'activité susceptibles d'avoir le plus de retombées économiques en cas de transfert réussi vers les régions bénéficiaires des aides. Dans l'étude de Mayer, seuls les investisseurs italiens semblent être très attirés par les régions percevant des subventions au titre des investissements, mais cela concerne généralement des secteurs dans lesquels les retombées positives sont relativement faibles. Par conséquent, même dans ce cas, les arguments en faveur de l'aide publique sont relativement peu probants.

Frank Barry, de l'Université de Dublin, devait présenter un huitième exposé. Malheureusement, il n'a pas pu assister à la Conférence en raison d'une blessure survenue à la dernière minute. Les principaux points de son exposé méritent cependant d'être mentionnés. L'une de ses observations les plus pertinentes, extraite d'une étude de cas sur l'IDE en Irlande, tient au fait que le succès de l'Irlande, qui a réussi



G. Hunya



T. Mayer

à attirer des flux d'IDE entrants considérables, n'est pas nécessairement facile à reproduire dans les autres pays de l'UE. La capacité de l'Irlande à attirer de très gros flux d'IDE s'explique par une grande série de facteurs, dont certains seulement sont le fruit d'une politique. Un régime fiscal de faveur, l'amélioration des politiques macroéconomiques, la déréglementation et le renforcement notable d'un capital humain approprié sont autant d'éléments attribuables aux politiques menées. D'autres facteurs, tels que l'existence de liens culturels et linguistiques étroits avec les Etats-Unis (qui ont été le principal investisseur en dehors de l'UE) ainsi que des coûts de main-d'œuvre relativement compétitifs, semblent avoir joué un rôle décisif et renforcé la position de l'Irlande en tant que localisation de choix des multinationales étrangères en quête d'un site de production en Europe. Il est moins facile, pour les autres pays de l'UE, de reproduire ce dernier groupe de facteurs, ce qui rend le succès de l'Irlande plutôt atypique. Dans leur ensemble, ces présentations très instructives et les débats qui les ont suivies ont été très utiles. Cette étude approfondie de l'IDE et de l'internationalisation de la production permettra aux participants de mieux cerner l'environnement économique et commercial dans lequel opère la Banque.

Les présentations sont accompagnées de documents qui seront publiés prochainement dans les Cahiers BEI, volume 9.

Kristian Uppenberg
Études économiques et financières



Réunion inaugurale du Comité des experts de la FEMIP

Sous la présidence de M. Philippe de Fontaine Vive, vice-président de la BEI, la première réunion du Comité des experts de la «Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat» (FEMIP) s'est tenue à Marseille les 16 et 17 février 2004.

Conçu comme une instance de réflexion et de proposition, ce comité est chargé de soumettre des recommandations pratiques et opérationnelles au Comité de niveau ministériel de la FEMIP, composé des ministres de l'économie et des finances de l'Union et des pays partenaires méditerranéens (PPM).

Le Comité des experts a été accueilli à Marseille par **M. Jean-Claude Gaudin**, sénateur-maire, et la réunion a été clôturée par **M. Renaud Muselier**, secrétaire d'État aux affaires étrangères. Lors de cette rencontre, M. Gaudin a précisé combien il «était fier de voir Marseille accueillir une nouvelle fois la BEI et les autorités financières des 27 pays euro-méditerranéens». Il a également ajouté que «la paix entre les peuples méditerranéens dépend de la connaissance et du respect de l'autre, mais se nourrit aussi du partage des richesses».

M. Philippe de Fontaine Vive a, pour sa part, noté qu'«en avril 2003, Mar-

seille accueillait déjà la BEI, dans le cadre d'un colloque consacré à l'investissement durable en Méditerranée. La FEMIP commençait alors à se mettre en ordre de marche et cette réunion avait permis d'en afficher les priorités et les ambitions: favoriser le développement du secteur privé et l'investissement étranger direct dans les pays partenaires, en préparation de l'union douanière euro-méditerranéenne, dont la mise en place est prévue pour 2010».

La FEMIP renforcée

M. Philippe de Fontaine Vive a continué: «Non seulement la FEMIP a atteint ses objectifs, mais le Conseil européen de décembre 2003 a décidé d'en renforcer encore le rôle et les moyens, sur des propositions faites par la BEI. Notre présence, pendant ces deux journées à Marseille, constitue la concrétisation de ce nouveau dispositif: le Comité des experts s'est en effet vu confier la tâche de préparer la réunion annuelle des ministres

de l'économie et des finances, véritable ECOFIN des pays euro-méditerranéens. Dans cet esprit, la FEMIP renforcée constitue un instrument clé pour une coopération étroite entre tous les partenaires concernés. Elle soutient les réformes institutionnelles qui sont de la responsabilité de chacun des pays partenaires. Cette action s'effectue en bonne complémentarité avec les principaux bailleurs de fonds et je suis confiant dans la conclusion prochaine d'un accord de partenariat stratégique entre la BEI, le Groupe de la Banque mondiale et la Commission pour renforcer notre coopération».

Les 70 experts du bassin méditerranéen se sont réunis autour de deux thèmes – les privatisations et l'accès des entreprises privées aux différentes sources de financement – et ont formulé les conclusions suivantes:

- les privatisations dans les pays partenaires: l'importance de la mise en œuvre de cadres réglementaires adéquats a été particulièrement soulignée dans ces débats; la FEMIP



pourra contribuer à l'élaboration des projets et proposer des instruments financiers tels que des capitaux à risques, des prêts à long terme et de l'assistance technique;

- l'accès des entreprises privées aux différentes sources de financement: le travail doit se concentrer autour de trois grands axes:

le secteur bancaire: il convient de réformer le secteur bancaire pour parvenir à une plus grande concentration et à une plus large ouverture à la concurrence internationale, d'améliorer la qualité du service et de former le personnel, en particulier à l'analyse des risques de crédit et à l'utilisation de garanties autres que personnelles;

les entreprises: il faut améliorer la transparence des comptes et mettre en place des partenariats avec d'autres investisseurs;

les produits financiers: il faut développer des produits nouveaux (crédit-bail, capitaux à risques, services financiers) et des nouvelles structures (fonds d'investissement, sociétés de capital-développement, banques d'affaires, fonds de garantie).

Dans son discours de clôture, M. Philippe de Fontaine Vive a déclaré: «En 2003, la FEMIP a accordé 2,1 milliards d'EUR, dont 740 millions pour des investissements étrangers directs et 400 millions pour les PME des pays partenaires méditerranéens; en matière de financement, la FEMIP a donc fait la preuve qu'elle savait répondre aux attentes et besoins placés en elle. Il lui faut maintenant s'imposer comme la référence en matière de qualité du dialogue euro-méditerranéen.

Le sommet clé sera naturellement la réunion du Comité de niveau ministériel de la FEMIP qui se tiendra à Alexandrie les 7 et 8 juin 2004».

Helen Kavvadia
Département Information
et Communication
 ☎ (+352) 43 79 3146
 h.kavvadia@bei.org

Réunions récentes de la FEMIP

La dernière réunion du Comité de niveau ministériel de la FEMIP s'est tenue à Naples les 10 et 11 novembre 2003. Le 16 janvier 2004, la BEI et la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) ont organisé une conférence à Casablanca sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi du Maroc Mohammed VI, dans le but d'informer les milieux industriels et financiers ainsi que les associations professionnelles représentées au Maroc des possibilités offertes par la nouvelle FEMIP en vue de stimuler le secteur privé dans les PPM. Une autre conférence, organisée à Londres le 22 janvier 2004 en collaboration avec l'agence gouvernementale britannique UK Trade & Investment et la Middle East Association (MEA), avait pour objectif d'informer les milieux industriels et financiers ainsi que les associations professionnelles représentées à Londres des possibilités qu'offre la FEMIP en matière de renforcement du secteur privé dans les pays méditerranéens partenaires de l'UE.

De plus amples informations sur les activités de la BEI dans les PPM depuis 1974, la genèse de la Facilité, le contexte économique des PPM et les réunions du Comité de niveau ministériel de la FEMIP sont disponibles sur le site Internet de la BEI, à la section consacrée aux pays partenaires méditerranéens.



Coup de projecteur: le programme «Hôpitaux de France»



BEI-Information met régulièrement en exergue des projets spécifiques qui présentent un intérêt particulier non seulement en raison de leurs caractéristiques innovantes sur les plans financier, économique ou écologique, mais aussi par leur caractère exemplaire au regard des objectifs de la Banque.

Soutien au «Plan Hôpital 2007»

La Banque européenne d'investissement et le Ministère français de la Santé ont signé en décembre 2003 une déclaration d'intention permettant à la BEI de s'associer à l'État et aux institutions financières, dans le cadre du «Plan Hôpital 2007». La déclaration d'intention a été signée à Paris par **M. Jean-François Mattei**, Ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées et par **M. Philippe de Fontaine Vive**, Vice-président de la BEI.

L'objectif du «Plan Hôpital 2007» est de permettre une modernisation accélérée des hôpitaux français en les aidant à réaliser des opérations qui n'auraient pu se faire dans les cinq ans pour des raisons de contraintes budgétaires. Avec ce Plan, l'État mettra à la disposition de ses établissements

hospitaliers des ressources supplémentaires permettant la réalisation de quelque 1,2 milliard d'EUR d'investissements par an, soit 6 milliards sur cinq ans, ceux-ci venant s'ajouter aux investissements mis en œuvre chaque année par les établissements hospitaliers. Au total, l'enjeu est de réaliser près de 10 milliards d'EUR d'investissements supplémentaires sur cinq années, dont plus de la moitié sera financée par des concours externes.

Le programme «Hôpitaux de France»

Issu de cet accord, le programme «Hôpitaux de France» de la BEI permettra de consacrer 500 millions d'EUR au financement en France d'investissements hospitaliers de moyenne dimension. Les établissements hospitaliers concernés sont des établissements publics de santé (EPS) et des établissements privés à but non lucra-

tif participant au service public hospitalier (PSPH), ayant des «Programmes pluriannuels d'investissements» de 25 à 150 millions d'EUR.

La mise en œuvre du programme de la BEI repose sur un partenariat avec deux des plus importants établissements bancaires français, principaux bailleurs de fonds du secteur hospitalier en France, Dexia Crédit Local et le Groupe Caisse d'épargne. Les directions régionales et le réseau de ces deux partenaires ont participé à l'identification des investissements qui bénéficieront du financement BEI à des conditions favorables de durée et de taux. Une centaine d'établissements sont concernés, avec des projets de reconstruction ou d'extension de sites hospitaliers, de construction de nouvelles unités hospitalières, de restructuration de services médicaux ou médico-techniques, de réalisation de bases logistiques ou techniques pour desservir plusieurs établissements d'un même centre, de rénovation d'hôpitaux existants, etc. Plus de la moitié des projets inventoriés sont localisés dans des zones de développement régional.

Une palette complète d'intervention

Par la mise en place de ce programme, la BEI complète sa palette d'intervention en faveur des acteurs du secteur de la santé en France, qui est organisée sur trois niveaux.

- La BEI apporte, par des prêts individuels directs ou intermédiés, aux grands établissements hospitaliers une partie des financements externes à long terme indispensables pour boucler leur plan de financement. Le Centre hospitalier de Fort de France, le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Strasbourg, les Hospices civils de Lyon et le CHU

de Toulouse bénéficient ainsi de conventions pluriannuelles leur donnant accès aux fonds de la Banque.

- Elle propose aux établissements de taille moyenne, au travers du programme Hôpitaux de France, une offre optimisée, en partenariat avec Dexia et les Caisses d'épargne.
- Elle met à la disposition des institutions bancaires des ressources additionnelles, sous forme de «prêts globaux», pour leur permettre d'améliorer leur offre de crédit pour les projets de petite dimension dans le secteur de la santé.

La BEI a mis en place le programme Hôpitaux de France au titre de son action en faveur du renforcement des structures de santé en Europe. Cet objectif est l'une des priorités de la BEI depuis 1997, ces investissements contribuant à la cohésion sociale de l'Union européenne en facilitant l'accès des régions moins favorisées à de meilleurs services de santé et hospitaliers.

Depuis, la BEI a financé la remise à niveau technologique et la création



d'infrastructures hospitalières et d'équipements de santé dans l'Union européenne pour près de 4,5 milliards d'EUR. Hors de l'UE, le secteur de la santé en Pologne, en Syrie, en Tunisie, en Serbie et à Chypre a également bénéficié de prêts BEI pour quelque 330 millions d'EUR au total.

Sabine Parisse
Département Information
et Communication
☎ (+352) 43 79 31 38
s.parisse@bei.org

La Banque européenne d'investissement en séance plénière au Comité des Régions.

Le 20 novembre 2003, le Président de la BEI, M. Philippe Maystadt, a été invité à s'adresser pour la première fois au Comité des Régions réuni en Séance plénière à Bruxelles.

Cette invitation s'inscrit dans la stratégie globale d'ouverture et de dialogue de la Banque avec les autres institutions et organes communautaires. Elle a été l'occasion de présenter aux élus régionaux et locaux le rôle du Groupe BEI, les priorités opérationnelles de la Banque, sa contribution à «l'initiative de croissance» et l'importance du FEI en tant qu'investisseur dans les fonds de capital-risque, notamment dans les régions Objectif 1. Le Président a confirmé aux membres du Comité la priorité accordée par la Banque au développement régional et à la cohésion

économique et sociale de l'Europe élargie.

Cet échange de vues a néanmoins révélé que la Banque n'est pas encore assez connue, même au sein des organes communautaires. Plusieurs membres ont d'ailleurs regretté son manque de visibilité et certains confondent encore les rôles de la BCE et de la BEI.

Cette présentation a suscité un vif intérêt de la part des membres dont M. Bas Verkerk, adjoint au maire de La Haye qui a exprimé le souhait de visiter la Banque avec un groupe d'élus de la ville.



Fabienne De Maertelaer
Bureau de Bruxelles

Le Groupe BEI ouvre un Bureau de représentation et de liaison à Paris

Le Groupe Banque européenne d'investissement vient de mettre en place un Bureau de représentation et de liaison à Paris. S'inscrivant dans une politique de proximité vis-à-vis des opérateurs et institutions avec lesquels le Groupe coopère, ce Bureau aura pour mission le suivi des relations institutionnelles avec les organisations internationales non communautaires et l'appui aux opérations depuis la capitale française.



Opérationnel depuis la mi-janvier 2004, le Bureau du Groupe BEI à Paris permettra de renforcer la liaison avec les institutions et organisations internationales basées ou représentées à Paris, en particulier le Groupe Banque Mondiale, l'OCDE, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, mais aussi les autres organisations qui partagent des centres d'intérêt avec la Banque et sa filiale le Fonds européen d'investissement.

Ce Bureau aura également pour fonction de rapprocher le Groupe BEI des autorités françaises avec lesquels il est en relations, ainsi que des milieux politiques et pouvoirs publics qui souhaitent se documenter sur ses activités. Les acteurs économiques opérant dans les domaines éligibles aux financements de la Banque et du Fonds trouveront également dans cette nouvelle structure un appui dans leurs contacts avec toutes les directions du Groupe et, en particulier, celles impliquées dans la mise en œuvre des opérations.

L'ouverture de ce Bureau s'inscrit dans le cadre plus général d'une politique de proximité avec les contreparties institutionnelles et opérationnelles, destinée à mieux faire connaître les modes d'intervention de la BEI à l'appui des objectifs de l'Union européenne, tant dans ses pays membres que dans les pays partenaires. C'est ainsi que, outre son Bureau de représentation auprès des institutions européennes à Bruxelles et ses bureaux dans l'Union, la BEI a installé au Caire, en juin dernier, son premier bureau à l'extérieur de l'Union. Dans le contexte des activités de la FEMIP, la Banque prépare l'ouverture d'autres bureaux au Maghreb, tandis qu'elle envisage l'ouverture de représentations en Afrique, dans le cadre de ses financements au titre de la Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou.

Henry Marty-Gauquié
Directeur – liaison avec
les organisations internationales
Bureau du Groupe BEI à Paris

Les coordonnées du Bureau sont les suivantes:

Banque européenne d'investissement
Bureau de Paris
21, rue des Pyramides
F-75001, Paris

☎ +33 (0) 1.55.04.74.55
☎ +33 (0) 1.42.61.63.02

Nominations et nouvelles structures à la BEI

Nouveau contrôleur financier

M. Luis Botella Morales a été nommé contrôleur financier de la Banque en décembre 2003.



Luis
BOTELLA

Expert-comptable, M. Botella est entré à la BEI en 1987 en tant que responsable du secteur de la comptabilité, en particulier en ce qui concerne son adaptation aux normes comptables internationales et aux directives européennes. Nommé chef de la division de la comptabilité à la direction des finances en 1990, il était, en 1998, chargé de la coordination de l'introduction de l'euro. En 1999, il a été promu au cadre de direction de la Banque en tant que directeur adjoint de la comptabilité, intégrant le nouveau département autonome du Contrôle financier et de la Comptabilité lors de sa création, en juillet 2000. Au moment de sa nomination, M. Luis Botella était contrôleur financier adjoint depuis février 2002.

Nouveaux directeurs

M. Alain Godard a été nommé directeur du nouveau département «GAP (Gestion actif-passif), Produits dérivés, Risques financiers et opérationnels», direction des risques, en janvier 2004.



Alain
GODARD

Depuis 1999, M. Godard dirigeait la division «Politique financière, GAP et Risques de marché» à la direction des finances. Au moment de sa nomination, M. Godard était aussi directeur du projet ISIS, responsable de la partie «Finance et risques». Il continuera à assumer en parallèle cette responsabilité. M. Godard est entré à la Banque en 1994 en tant qu'économiste. Depuis 1995, il était responsable de différents services et projets dans les domaines de la gestion actif-passif, des risques et du contrôle de gestion. Précédemment, M. Godard était consultant pour la firme Price Waterhouse à Paris et à Londres, chargé de missions de conseil dans le secteur bancaire et financier. M. Godard est diplômé en économie et en finance et titulaire d'un MBA de l'ICN. Il est aussi expert-comptable diplômé.

M. Francisco de Paula Coelho a été nommé directeur du département «Amérique latine et Asie», avec effet au 1er avril 2004.



Francisco
DE PAULA COELHO

Ancien élève de l'Ecole Solvay de l'Université libre de Bruxelles, Francisco de Paula Coelho a été successivement analyste financier à l'ONUDI, professeur assistant d'économie à l'Université libre de Lisbonne et consultant en promotion d'investissements pour les pays émergents à New York, avant d'entrer à la Banque mondiale. Il est entré à la BEI en 1987 en tant que rapporteur pour les ACP. En 1989 il est passé à la direction des finances, d'abord au département de la trésorerie en tant que gestionnaire du portefeuille obligataire, ensuite en tant que chef du «back-office prêts». En 2000 il a été nommé directeur du département «Prévisions et règlement des opérations».

Mme Grammatiki Tsingou-Papadopetrou a été nommée directeur du département «Europe du Sud-Est» à la direction «Opérations de prêt - Europe» en janvier 2004.



Grammatiki
TSINGOU

Ingénieur en génie civil et économiste (MSc), diplômée des universités de Thessalonique (GR) et de Bristol (R.U.), Mme Tsingou entre à la BEI en 1985 après une carrière au ministère des travaux publics hellénique et à la représentation permanente de la Grèce auprès de l'Union Européenne. D'abord chargée d'opérations pour l'Afrique australe, elle est par la suite associée aux négociations, pour la Banque, de la convention de Lomé III et de la politique méditerranéenne rénovée. En 1993, elle devient chargée d'opérations de prêt en Europe centrale. En 1996, elle est nommée chef de division responsable de la Pologne et des pays baltes et devient directeur associé au département des opérations de prêt dans les pays en voie d'adhésion en 2001. Au moment de sa nomination, Mme Tsingou était également administrateur suppléant de la BEI à la BERD et responsable des opérations de la Banque en Russie dans le contexte du nouveau mandat confié à la BEI.

Nouveau directeur du Bureau de Paris

M. Henry Marty-Gauquié a été nommé directeur de liaison avec les institutions et organisations internationales basées ou représentées à Paris et directeur du bureau du Groupe BEI à Paris, depuis le 1er octobre 2003.



Henry
MARTY-GAUQUIÉ

Après un doctorat en Droit international à l'Université de Paris X, une spécialisation en droit européen à l'Université de Paris I, et un diplôme de l'Institut de sciences politiques de Paris, il débute sa carrière en 1978 au service du Premier Ministre français, au Secrétariat général du Comité interministériel pour les questions de coopération européenne (S.G.C.I.). Agent du gouvernement français devant la Cour de Justice des Communautés européennes, il occupe, à partir de 1981, différentes fonctions au sein des institutions européennes (Cour de Justice et Cour des comptes) et entre à la BEI en 1989, à la division «Information et Communication». En 1994, cette division est érigée en direction dont il prend la responsabilité en tant que directeur de la communication et porte-parole de la Banque, de 1995 jusqu'au moment de cette nomination.

Nouveaux directeurs associés

M. Guy Berman a été nommé directeur associé à l'Évaluation des opérations, en juillet 2003.



Guy
BERMAN

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique et de l'École des mines de Paris, docteur en géographie de l'Université de Paris et ingénieur général au Corps des mines, Guy Berman est entré à la Banque en 1980 en tant que chargé de projets pour les pays ACP. Il a été nommé chef de division géographique en 1987, chargé des opérations dans divers pays ACP, puis des rapports de suivi des projets pour l'ensemble de ceux-ci. M. Berman s'est ensuite occupé de coordination des opérations, et a dirigé le projet "Sérapis" de renouvellement des applications informatiques de soutien des opérations pour l'ensemble de la Banque, jusqu'à son approbation début 2002. Il s'occupe depuis fin 2002 d'évaluations sectorielles ex post dans l'Union.

M. Henri-Pierre Saunier a été nommé directeur associé et conseiller spécial à la direction générale des finances, en juillet 2003.



Henri-Pierre
SAUNIER

Ancien élève du Centre d'études juridiques françaises de l'Université de la Sarre et de l'Institut d'études politiques de Paris, chargé d'études auprès de la C.N.A.R. (Aménagement rural du territoire), Henri-Pierre Saunier est entré à la Banque en 1971, au sein de la direction des finances. Initialement affecté aux «Emprunts», il passe en 1972 à la Trésorerie où il contribue, entre autres, à la création du premier back-office, aux situations et prévisions de trésorerie et à l'informatisation de la trésorerie. En 1980, M. Saunier prend la responsabilité de la coordination à la direction générale des financements dans l'Union. Enfin en 1982, il est chargé de mettre en place la coordination de la direction des Finances, à la tête de laquelle il sera nommé en tant que chef de division en 1984 et dont il assure toujours la responsabilité au moment de cette nomination.

Restructuration de la direction des financements en Europe

Les décisions de grande portée au sujet de l'élargissement prises par le Conseil européen en 2003 vont bouleverser la physionomie actuelle de l'Union européenne, ainsi que ses politiques et ses institutions. Pour pouvoir répondre efficacement à la diversification de ses activités et relever avec succès les nouveaux défis qui s'offrent à la BEI dans la perspective d'une Europe élargie, le Comité de direction de la Banque a décidé d'adapter la structure de la direction chargée des opérations de prêt en Europe.

Ainsi, dans sa nouvelle configuration, elle comporte depuis le 1er janvier 2004 huit départements opérationnels:

<i>département</i>	<i>placé sous la direction de</i>
Royaume-Uni, Irlande, Danemark, AELE,	M. Thomas Barrett
Espagne, Portugal	M. Carlos Guille
France, Benelux	M. Laurent de Mautort
Allemagne, République tchèque, Slovaquie	M. Joachim Link
Italie, Malte	M. Antonio Pugliese
Europe centrale	M. Emmanuel Maravic
Europe du Sud-Est	Mme Grammatiki Tsingou-Papadopetrou
Mer Baltique	M. Thomas Hackett

Nouvelle direction «Gestion des risques»

Par ailleurs, le Comité de direction de la Banque a décidé de concentrer toutes les activités liées au risque de crédit dans une nouvelle direction «Gestion des risques» placée sous la direction générale de M. **Pierluigi Gilibert**. Cette nouvelle direction sera composée de deux départements - «Risques de crédit», dirigé par M. **Per Jedefors**, et «Risques financiers et opérationnels», dirigé par M. **Alain Godard** - ainsi que d'une division de coordination.

Contrôle de gestion et nouveau Comité du contrôle de gestion

Enfin, la Banque s'est dotée d'un dispositif renforcé d'accompagnement du changement, de suivi des objectifs et de reporting en créant un contrôle de gestion du Groupe BEI et un Comité du contrôle de gestion, sous la responsabilité du Secrétaire général adjoint, M. **Rémy Jacob**.

Le contrôle de gestion rassemble la direction «Comptabilité et États financiers», dirigée par M. **Luis Botella Morales**, la division «Planning, Budget & Control», sous la direction de M. **Harry Grammatikos**, directeur associé, et une unité «Organisation». Le nouveau Comité du contrôle de gestion sera composé des directeurs des départements «Ressources Humaines» et «Technologies de l'information», MM. **Andreas Verykios** et **Patrick Klaedtke**, ainsi que du chef de la division «Études économiques et financières», M. **Éric Perée**.

La BEI et les PPP



Scut interior Norte,
Portugal

Le développement des partenariats public-privé (PPP) en faveur de projets dont la mise en œuvre incombe habituellement au secteur public s'inscrit dans la tendance générale à la privatisation, à la déréglementation et à l'introduction de la discipline de marché, processus qui s'est accéléré ces vingt dernières années. Sollicités par une demande croissante de services publics sûrs et efficaces, axés sur le marché, et confrontés à des finances publiques de plus en plus étreignées, de nombreux gouvernements nationaux ont commencé à élaborer de nouvelles méthodes susceptibles de se substituer aux systèmes plus classiques de passation des marchés publics.

Les PPP peuvent contribuer à réduire l'écart qui existe entre les besoins d'investissement et les ressources publiques disponibles. Toutefois, la principale justification sous-tendant les PPP est que, grâce à l'innovation, à la flexibilité et aux compétences de gestion acquises par une mise en commun plus large des ressources et de l'expertise, le secteur privé peut offrir un degré d'efficacité tel dans les domaines de la conception, du finance-

ment, de la gestion des risques, de la mise en œuvre et de l'exploitation des projets, que la société, dans son ensemble, pourra en profiter. Néanmoins, pour rentabiliser au maximum les PPP, un certain nombre de conditions doivent être remplies. Une des plus importantes consiste à choisir la structure de PPP et le degré de participation du secteur privé appropriés, parmi le grand nombre de modèles existants qui vont des marchés traditionnels de travaux ou de services à la privatisation totale.

Depuis sa création en 1958, la BEI a consacré une fraction significative de son aide financière à des projets visant à améliorer la qualité des services publics, en accordant un intérêt tout particulier aux immobilisations corporelles auxquelles les produits financiers de la Banque conviennent particulièrement bien. Au cours des quinze dernières années, la Banque a acquis une vaste expérience dans le domaine des PPP: en effet, la fourniture de services publics efficaces est l'une des principales conditions préalables à la réalisation des objectifs politiques énoncés dans le Plan d'activité de la Banque.

Depuis la fin des années 80, la BEI a approuvé, dans les pays de l'UE, plus de 100 projets pouvant être assimilés à des PPP au sens large du terme. Ces projets ont représenté un montant total de 28 milliards d'EUR de prêts, dont 21 milliards d'EUR étaient signés à la fin d'octobre 2003. Une cinquantaine d'autres projets sont à l'étude, ce qui équivaut à des demandes de prêt de 10 milliards d'EUR au total.

La grande majorité des activités de prêt en faveur des PPP se concentre dans le domaine des infrastructures de transport (87 % des approbations totales). Les deux autres grands domaines concernés par les PPP sont la santé et l'éducation (9 %), d'une part, l'eau et l'assainissement (4 %), d'autre part. Sur le plan géographique, c'est le Royaume-Uni qui est le premier bénéficiaire avec 29 % des approbations de prêts à l'appui des PPP.

Viennent ensuite l'Espagne (16 %), le Portugal (13 %) et le Danemark (13 % également). La Banque participe aussi à des opérations de PPP en dehors de l'UE (Pologne, Afrique du Sud et Amérique latine).

Les prêts en faveur des PPP ont réellement pris leur essor au milieu des années 90: 80 % des approbations ont eu lieu après 1996 et près de 50 % après 2000, sous l'effet de la diffusion de la pratique des PPP dans les pays de l'UE. Ce mode de financement entre désormais pour 30 % dans le total des prêts en faveur des transports, pour 20 % dans le secteur de la santé et de l'éducation et pour 10 % dans celui de l'eau.

À ce jour, les opérations phares dans ce domaine ont permis de financer des routes et des ponts sur contrats CCFE au Royaume-Uni; la liaison ferroviaire avec le tunnel sous la Manche et le métro de Londres; des projets d'infrastructures de transport en Espagne et au Portugal; l'aéroport de Spata et le périphérique d'Athènes en Grèce; des liaisons ferroviaires à grande vitesse aux Pays-Bas et des projets dans les domaines de la santé et de l'éducation au Royaume-Uni.

L'ampleur et le champ d'application des projets de PPP vont vraisemblablement continuer de se développer. La BEI compte poursuivre et accroître son soutien aux PPP chaque fois que les autorités nationales ou régionales estimeront qu'ils constituent le meilleur moyen de réaliser les objectifs des politiques publiques. À ce sujet, la Banque travaille en étroite collaboration avec la Commission, les pouvoirs publics et le secteur privé.

Daniela Sacchi-Cremmer
Département Information
et Communication
☎ (+352) 43 79 3130
d.sacchi@bei.org

Autoroute à péage M4 (PPP), Irlande



Quatre opérations de la BEI avec financement sur projet primées en 2003

En 2003, quatre opérations de la BEI avec financement sur projet ont été primées: le projet de rénovation urbaine de Glasgow, le projet de PPP (partenariat public-privé) à l'appui de l'autoroute à péage M4 (Irlande), le projet de PPP à l'appui du métro de Londres et le projet de PPP concernant le traitement des eaux usées de Delfland (Pays-Bas).

Rénovation urbaine de Glasgow

La revue **Project Finance Magazine** a décerné, à Paris, le prix du meilleur investissement de collectivités locales («**Municipal Investment Award**») pour 2002-2003 au projet de rénovation urbaine de Glasgow. Si l'on en croit la revue, «le secteur du logement social au Royaume-Uni a atteint un nouveau degré de sophistication en ce qui concerne son financement avec la signature d'un contrat portant sur le plus grand transfert de parc immobilier enregistré en Europe».

La BEI a contribué à hauteur de 150 millions de GBP (225 millions d'EUR) à ce projet dont l'objectif est de réparer et de rénover les logements sociaux à Glasgow, la plus grande ville écossaise.

Le projet comporte le transfert de quelque 81 000 logements du conseil municipal de Glasgow (Glasgow Council) à l'Association du logement de Glasgow (Glasgow Housing Association-GHA) et la mise en œuvre d'un programme de modernisation d'une durée de 10 ans que la GHA coordonnera. Le montage financier, dont le bénéficiaire est une filiale de la GHA, se compose de prêts à long terme totalisant quelque 700 millions de GBP (1 milliard d'EUR) consentis par le secteur bancaire commercial et par la BEI, ainsi que d'une aide non remboursable continue fournie par le gouvernement écossais.

L'opération, qui a été signée à Glasgow par **M. Peter Sedgwick**, vice-président de la BEI, était la plus importante jamais conclue dans le domaine du logement social, si on la compare aux autres transferts de parcs immobiliers urbains à des associations de logement, qui ont été assez nombreux dans le secteur du logement social britannique ces dix dernières années. Au-delà de l'ampleur même de l'opération, **Project Finance Magazine** met en avant le caractère novateur de l'approche adoptée par la Banque à l'égard de ce projet: il était en effet assorti «d'un certain nombre d'éléments accessoires qui font figure de nouveautés dans le secteur», notamment l'instauration de «transferts de deuxième degré» à des associations de logement de dimension plus modestes que la Banque accompagnera encore pendant au moins les cinq prochaines années.

Autoroute à péage M4 - PPP

Le projet de financement PPP en faveur de l'autoroute à péage M4 a reçu le prix du «**projet d'infrastructure de l'année 2003 de la zone EMEA**» décerné par la revue **Project Finance International** ainsi que le prix du «**projet de transport européen de l'année**» attribué par la revue **Project Finance** (Euromoney).

Le projet M4-PPP a pour objet la conception, la construction, le financement et l'exploitation, pendant une période de 30 ans au titre d'un contrat CCFE, d'une autoroute de

35 Km à l'ouest de Dublin (entre Kinnegad et Kilcock), en Irlande. Le point le plus intéressant à retenir à ce sujet est qu'il s'agit de la première opération de PPP en faveur du secteur routier en Irlande; l'opération fait en outre partie d'un ensemble de 11 projets (le «Programme de PPP pour les routes») qui devraient être menés à bien au cours des quatre années à venir.

S'agissant d'un projet sans précédent en Irlande, toutes les parties prenantes (l'Office national irlandais des routes, le consortium des promoteurs dirigé par l'entreprise espagnole Ferrovia, par l'intermédiaire de sa filiale Cintra chargée des concessions de routes à péage, et des banques internationales) ont dû respecter des délais très serrés pour définir une répartition acceptable des risques entre participants publics et opérateurs privés et pour mettre sur pied une opération «bancable».

La participation de la BEI au projet, vu la vaste expérience qu'elle a acquise dans le domaine des opérations CCFE dans d'autres pays de l'UE, a été particulièrement appréciée par les autorités irlandaises et les promoteurs, qui y voyaient le signe que la Banque soutenait la politique menée par les autorités irlandaises pour réaliser leur programme de développement routier.

Les contrats de financement, y compris la première tranche de 78 millions d'EUR du prêt de la BEI, ont été signés à Dublin en mars 2003 par **M. Michael Tutty**, vice-président de la BEI, en pré-

sence de **M. Seamus Brennan**, ministre irlandais des transports.

L'accueil réservé par le marché au projet M4-PPP devrait favoriser les synergies pour le financement des autres opérations figurant au programme de PPP pour les routes, l'intérêt des institutions bancaires et des établissements actifs sur les marchés des capitaux pour ce programme s'étant de ce fait accru.

Métro de Londres – PPP

Le projet de partenariat public-privé en faveur du métro de Londres, promu par TubeLines, a obtenu, en 2003, le prix du «**meilleur projet de transport de l'année**» lors de la remise des récompenses «**Public Private Finance**» et le prix de la «**transaction de l'année**» qui lui a été décerné par **Infrastructure Journal**.

Ce projet s'inscrit dans le contexte de la modernisation du réseau métropolitain de Londres qui est l'un des principaux projets de transport entrepris au Royaume-Uni ces dernières années, et l'une des plus grandes opérations de PPP mises en œuvre en

Europe à ce jour. Un investissement total supérieur à 30 milliards d'EUR sera effectué au cours des quinze années à venir et la BEI y contribuera à hauteur de 900 millions de GBP (soit 1,3 milliard d'EUR) sous forme de crédits à long terme: 300 millions de GBP (436 millions d'EUR), mis à la disposition de TubeLines à la fin de 2002, et 600 millions de GBP (872 millions d'EUR), engagés en avril 2003 en faveur de Metronet, le contrat à cet effet ayant été signé à Londres par M. Peter Sedgwick, vice-président de la BEI.

Aux termes du montage financier de type PPP mis en place pour le métro de Londres, TubeLines et Metronet sont chargés de la maintenance, du renouvellement et de la mise à niveau technique des infrastructures du réseau métropolitain, tandis que London Underground Ltd., l'opérateur public, conserve la responsabilité de l'exploitation des trains, des services aux usagers dans les stations et de l'encaissement des recettes ainsi que de la sécurité générale.

Le consortium TubeLines regroupe Bechtel Enterprises Holdings Inc., Jarvis plc et Amey plc. Le prêt BEI à long terme de 300 millions de GBP est l'une des composantes du montage financier de premier rang qui totalise 1,94 milliard de GBP (2,82 milliards d'EUR), dont une part importante doit faire l'objet d'une titrisation. Le solde de la dette privilégiée est couvert par un syndicat bancaire, dont les chefs de file sont Bank of Scotland, WestLB, Mizuho et Société Générale. Une fraction du prêt bancaire à long terme est garantie par Ambac. Pour ce qui concerne l'opération en faveur de Metronet, le concours de la BEI de 600 millions de GBP relève d'une tranche de dette privilégiée qui s'élève à 2,65 milliards de GBP (3,85 milliards d'EUR). L'autre tranche de la dette privilégiée est couverte, d'une part, par un syndicat bancaire, dont les chefs de file sont Deutsche Bank, CIBC World Markets, Royal Bank of Scotland et Abbey National, et, d'autre part, par des émissions obligataires (à taux fixe et liées à un indice) garanties par Ambac et FSA.

Traitement des eaux usées de Delfland – PPP

Le projet de PPP en faveur du traitement des eaux usées de Delfland a obtenu le prix de la «**transaction euro-**

péenne 2003 du secteur de l'eau» que lui a décerné **Project Finance (Euro-money)**.

Il s'agit en l'occurrence du premier grand projet sans droit de recours à être réalisé dans le secteur de l'assainissement, en Europe occidentale continentale. Il représente également un tournant décisif aux Pays-Bas, pays historiquement enclin à maintenir la gestion de l'eau sous le contrôle strict du secteur public et, enfin, mais ce n'est pas le moins important, c'est la première fois que la Banque participe au financement d'un projet de PPP sans droit de recours dans le domaine de l'assainissement.

Le consortium retenu, dirigé par Veolia Water, a obtenu une concession d'une durée de 30 ans pour la construction d'une nouvelle station d'épuration, la rénovation et la modernisation d'une installation de traitement existante et du système d'acheminement connexe (desservant la région de La Haye), ainsi que pour l'exploitation des deux complexes et du réseau d'acheminement principal. La structure des recettes est, pour l'essentiel, liée aux résultats.

La transaction est assortie d'un montage financier classique, les risques liés à la construction et à l'exploitation étant en grande partie supportés par des sociétés séparées spécialement créées à cette fin. La contribution de la Banque revêt la forme d'un prêt à long terme de 125 millions d'EUR qui permet de couvrir 32 % environ des besoins de financement. Le solde de la dette privilégiée, contractée auprès de Rabobank et de Dexia Crédit Local, sera pris en charge par un syndicat constitué d'un groupe de banques de premier plan. Ce projet, dont le financement a été bouclé avec succès et qui est à l'origine de gains en VAN pour les pouvoirs publics, fait de plus en plus figure de nouveau modèle possible pour la réalisation de grandes infrastructures dans le secteur de l'assainissement et du type même de projet dont on pourra s'inspirer pour de futurs projets de traitement des eaux.

*Robert Schofield, Bruno Denis,
Jaime Barragan, Jukka Luukkanen,
Cheryl Fisher, Luca Lazzaroli*
**Direction
des financements
en Europe**

*Métro de
Londres,
Royaume-Uni*

*Traitement des eaux
usées de Delfland,
Pays-Bas*



Le soutien au logement social

Les prêts accordés par la Banque au cours des cinq dernières années (1999-2003) se sont élevés à plus de deux milliards d'EUR (2,09 milliards d'EUR) pour 16 projets de logements sociaux situés dans l'Union européenne (Belgique, Allemagne, Espagne, Autriche, Portugal, Finlande et Royaume-Uni), et à 213 millions d'EUR pour deux projets en Pologne. Le financement de projets de logements sociaux dans l'Union et dans les futurs États membres au cours de cette période représente un quart (25,1 %) des financements en faveur de projets de rénovation urbaine (comprenant des opérations de réhabilitation d'immeubles, de rénovation et de réaménagement urbains), soit 9,17 milliards d'EUR.

En 1998, la Banque a étendu ses activités de rénovation urbaine aux logements sociaux, sous réserve qu'ils fassent partie intégrante de programmes importants et bien définis de rénovation ou de revitalisation urbaine. Cette expansion des activités est intervenue à la suite du Conseil européen d'Amsterdam (juin 1997), au cours duquel la Banque avait été invitée à intensifier ses financements en faveur de projets générateurs d'emplois et à renforcer ses interventions dans le domaine de l'environnement urbain. En mars 2000, les participants au Sommet de Lisbonne ont à nouveau souligné que la protection de l'environnement urbain et l'amélioration de sa qualité constituaient un domaine d'action prioritaire de l'Union. Celle-ci a tou-

jours intégré le volet urbain dans sa politique régionale, en déclarant certains projets urbains éligibles au titre des Fonds structurels et en mettant sur pied des programmes spécialement destinés aux villes. L'approche de la BEI en matière d'investissements urbains a également évolué au fil des ans et de façon pragmatique. La Banque a ainsi mis au point une série de produits et de pratiques souples qui lui permettent de soutenir des stratégies et des programmes d'investissement dont l'objectif est un développement urbain durable. Ces investissements liés à la qualité de vie en milieu urbain peuvent contribuer, en réduisant les disparités sociales au sein de grandes agglomérations, à créer des emplois et à renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union.

Conformément aux objectifs de l'Union européenne en matière de politique d'amélioration de l'environnement urbain, le soutien financier que la BEI apporte aux projets de logements sociaux est centré sur la création de communautés plus durables. Les projets de logements sociaux qui s'inscrivent dans le cadre de stratégies urbaines globales de rénovation ou de revitalisation, peuvent, en améliorant la qualité de vie ainsi que les performances économiques des

zones urbaines, contribuer à réduire localement la pauvreté, l'exclusion sociale et le chômage.

Les ressources destinées à financer les logements sociaux, notamment la rénovation et la construction d'habitations abordables, sont relativement limitées. Les prêts à long terme de la BEI contribuent donc à accélérer ou à accroître les investissements des promoteurs publics et privés qui s'efforcent de répondre à des besoins urgents dans le secteur du logement social.

Réhabilitation de logements anciens

Les projets de réhabilitation de logements délabrés peuvent bénéficier d'un prêt de la BEI dès lors qu'ils comportent:

- un volet social (programmes d'amélioration de logements anciens appartenant à des organismes à but non lucratif, remise en état d'immeubles délabrés loués par des ménages modestes ou appartenant à ces derniers);
- un volet environnement (remise en état centrée sur les économies d'énergie, autrement dit sur l'isola-



tion, le double vitrage, les systèmes de chauffage au gaz naturel, etc.), la restauration d'immeubles classés comprise.

Construction d'immeubles résidentiels dans le cadre de programmes de rénovation ou de revitalisation urbaine

Les travaux liés à la transformation de bâtiments industriels en immeubles résidentiels et à leur réhabilitation ainsi qu'à la construction de nouveaux ensembles résidentiels destinés à remplacer des logements désaffectés peuvent bénéficier d'un prêt de la BEI s'ils font partie d'un programme de rénovation urbaine. En cas de programmes de revitalisation urbaine impliquant une importante transformation de la zone concernée, la construction de logements sociaux en dehors de la zone urbaine réaménagée (afin d'en reloger les résidents et d'en réduire la densité démographique) peut également bénéficier d'un financement de la BEI.

Le financement par la BEI de projets de logements sociaux

Au cours des cinq dernières années, la BEI a soutenu sept grands programmes d'amélioration de l'habitat au Royaume-Uni. Ces opérations incluent deux prêts d'un montant total de 139,6 millions d'EUR accordés à Housing Finance Corporation (THFC). THFC est un organisme financier à but non lucratif qui finance des bailleurs de logements sociaux (bailleurs sociaux agréés, en fait des associations de logement). Glasgow Housing Association (GHA) a également bénéficié d'un prêt de 219,2 millions d'EUR au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Glasgow, lequel est basé sur la revitalisation de quartiers déshérités grâce à d'importantes mesures de réhabilitation des logements, sur le réaménagement de cités à problèmes au travers notamment de certaines opérations de démolition, et sur l'amélioration de l'environnement. Ce projet impliquait le transfert de 81 000 logements détenus par la ville de Glasgow (Glasgow Council) à GHA et comportait un programme de réhabilitation sur dix ans, coordonné

par GHA. Il a remporté le «**Municipal Investment Award**» (prix décerné au titre des investissements municipaux) attribué pour 2003 par le *Project Finance Magazine*. Ce dernier a souligné l'approche innovante de la BEI et notamment la mise en place «d'un certain nombre de dispositifs qui constituent une première dans ce secteur et vont de l'introduction de transferts, pendant la deuxième phase du programme, à des associations de logement de taille plus modeste qui continueront d'impliquer la BEI au cours des cinq prochaines années au minimum, à un régime spécial de TVA».

Toutefois, la majorité des programmes de logement financés par la BEI au Royaume-Uni sont des projets à impact local réalisés par le biais d'intermédiaires spécialisés comme la THFC, Abbey National, HBOS et d'autres grandes institutions britanniques. Tel était le cas du projet de 240 millions d'EUR signé avec Bank of Scotland (filiale à 100 % de HBOS). Les fonds, versés sous forme de prêts à des bailleurs sociaux agréés par l'entremise de Bank of Scotland Housing Finance, sont destinés à financer des programmes de taille moyenne à grande d'amélioration de l'habitat, en particulier dans les régions les moins développées du Royaume-Uni. Il convient également de mentionner le prêt de 122,7 millions d'EUR accordé par la BEI au Sunderland Housing Group pour la réfection de plus de 36 000 logements dans la ville de Sunderland, dans le nord-est de l'Angleterre. Un tiers de l'ensemble des foyers de la région est concerné par le programme Sunderland, qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie plus large adoptée tant par la communauté locale que par les milieux d'affaires pour lutter contre le déclin industriel structurel de la région.

En Finlande, la BEI a prêté 300 millions d'EUR en 2001 au Fonds finlandais du logement pour la réhabilitation de logements sociaux et la construction de logements économes en énergie dans les zones de rénovation urbaine. Cet organisme public, qui est responsable du programme finlandais de prêts en faveur du logement, accorde des financements destinés à la construction de logements subventionnés par l'État. En raison des conditions climatiques extrêmes durant les mois d'hiver, qui obligent les résidents à rester chez eux la plupart du temps, les autorités finlandaises accordent une attention particulière à la qualité technique et à la durabilité des loge-

ments sociaux à faible coût. Les nouvelles constructions s'appuient sur une technologie durable et les anciennes installations sont rénovées afin d'en améliorer la qualité.

En 2003, la BEI a accordé son premier prêt en faveur du logement **en Espagne**. La première tranche (50 millions d'EUR) d'un prêt de 100 millions d'EUR approuvé par le Conseil d'administration de la BEI a été mise à la disposition de l'Institut Català de Finances (ICF) pour financer en partie la construction et la remise en état de logements sociaux locatifs dans les zones urbaines de Catalogne concernées par les opérations de rénovation ou de revitalisation. Ce prêt sert à financer le volet «logements sociaux locatifs» du Plan catalan pour le logement pour la période 2002-2007, grâce auquel le parc de logements sociaux locatifs augmentera au minimum de 4 000 nouvelles unités.



Au Portugal, qui souffre d'une grave détérioration du parc de logements dans de nombreux centres-villes et d'un important déficit en logements sociaux locatifs, la BEI a accordé en 2003 à Caixa Geral de Depósitos (CGD) un prêt de 150 millions d'EUR destiné à financer des projets de réhabilitation de logements et d'infrastructures dans le cadre de la rénovation urbaine, dont la promotion est assurée par des organismes du secteur public (principalement des municipalités) et du secteur privé dans tout le pays. Le prêt de la BEI répond à la demande des municipalités, en quête de financements à long terme permettant d'étaler la charge d'investissement, et vient compléter les programmes de développement économique local dans les régions relevant de l'Objectif 1. Il favorisera en outre la remise en état de vieux immeubles résidentiels et contribuera ainsi à préserver le caractère historique des centres-villes



de Portugal. Ces investissements amélioreront les conditions de santé et le bien-être de nombreuses familles appartenant aux milieux les plus défavorisés et créeront des emplois dans le bâtiment et les secteurs connexes. Un premier prêt de 5 millions d'EUR avait déjà financé en 1999 la réhabilitation des logements les plus délabrés dans 14 immeubles affectés au logement social à Lisbonne.

En Belgique, la Banque a également contribué, par deux prêts accordés au Fonds flamand du logement – un prêt de 100 millions d'EUR consenti à la fin de 2003 et un prêt de 75 millions d'EUR dont la signature est prévue fin février 2004 – à la construction de logements sociaux neufs, à la remise en état de logements sociaux plus anciens et, dans certaines localités urbaines, à la transformation en immeubles à usage d'habitation de bâtiments sains, mais devenus autrement inutiles. La plupart des programmes de rénovation ont été mis en œuvre dans le cadre de stratégies plus larges de revitalisation urbaine et sont situés dans les principaux centres urbains des Flandres (Anvers, Gand, Courtrai, Louvain, etc.), dont certains quartiers remplissent encore les conditions pour constituer des zones

assistées. Le Fonds flamand du logement est un organisme public qui a pour mission de fournir une assistance technique, financière et administrative aux 118 agences locales responsables du logement social, de coordonner leurs activités et d'intervenir en tant qu'organisme de financement centralisé. Le prêt à long terme de la BEI contribuera à fournir des logements aux catégories sociales les plus modestes, moyennant un coût abordable.

Depuis 2003, la BEI intervient également dans des projets de logements sociaux en **Allemagne** (dans la ville de Berlin et en Saxe) afin d'améliorer l'environnement urbain et de rationaliser davantage l'utilisation de l'énergie. Un prêt global de 100 millions d'EUR a été accordé, via Landesbank Berlin (LBB), à la banque de développement de l'État de Berlin, Investitionsbank Berlin (IBB), au titre de son programme de remise en état et de modernisation du parc locatif ancien (immeubles antérieurs à 1970). Ce programme comprend des investissements liés aux économies d'énergie et notamment à l'amélioration du chauffage et de l'isolation. Un autre prêt global de la BEI, d'un montant de 150 millions d'EUR, a permis de finan-

cer, par l'intermédiaire de la banque de développement de l'État libre de Saxe, Sächsische Aufbaubank GmbH (SAB), des projets de réhabilitation de logements sociaux et relatifs aux économies d'énergie dans les centres urbains du land de Saxe. Ces opérations contribueront à améliorer les conditions de logement dans la partie orientale de l'Allemagne qui accuse encore un retard par rapport à la moyenne de l'Union. Ces projets, qui s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie intégrée de revitalisation urbaine, créeront en outre des emplois dans des régions où le taux de chômage est élevé. Tant à Berlin qu'en Saxe, les bénéficiaires finals des prêts de la BEI sont des sociétés ou des associations de logement publiques et privées ainsi que des particuliers.

En Autriche, la ville de Vienne bénéficie, depuis 2002, d'un soutien financier de la BEI en vue d'une amélioration globale à long terme de son parc de logements (notamment par une remise à neuf permettant des économies d'énergie) dans le cadre d'un plan intégré de rénovation et de réhabilitation urbaines. Deux prêts totalisant 125 millions d'EUR sur les deux dernières années ainsi qu'un nouveau prêt de 50 millions d'EUR accordé au début du mois de janvier 2004 ont été attribués par l'intermédiaire de la ville de Vienne et d'une banque locale, Hypo Alpe Adria Bank AG (HAA), à Wiener Wohnen (WW), l'organisme viennois à but non lucratif, chargé du logement public. Vienne dispose depuis longtemps de logements sociaux et WW, l'un des plus gros propriétaires en Europe, détient près du quart des quelque 900 000 habitations de la ville. L'engagement de la BEI en faveur de l'amélioration des

logements sociaux constitue une réponse aux besoins en matière de développement et de logement d'une ville qui pâtit d'un processus rapide de transformation lié à son rôle d'interface entre l'Union européenne et les pays adhérents. Une fois mis aux normes, ces logements pourront attirer diverses couches de la population, permettant ainsi de les réintégrer dans le milieu urbain.

Afin de contribuer au réaménagement et au développement durables des villes d'Europe de l'Est dans le cadre de leur passage aux normes de l'Union européenne, la BEI finance également des projets de logement dans les **pays adhérents**. Tel est notamment le cas en **Pologne**, où les prêts accordés par la BEI dans ce secteur ces deux dernières années se sont élevés à 213 millions d'EUR.

Un premier projet a consisté à financer des programmes de petite et moyenne envergure visant à rénover le parc de logements sociaux locatifs à faible coût, qui souffre d'un grave retard d'entretien affectant les conditions de vie des habitants, ainsi que la construction de nouveaux logements locatifs économes en énergie. Les investissements ont été concentrés, pour l'essentiel, dans les zones urbaines délabrées accusant les déficits les plus importants en termes de logement. L'amélioration de l'environnement urbain dans des villes de l'ensemble du pays permettra de réduire les disparités régionales sur le plan des conditions de logement, de favoriser la mobilité de la main-d'œuvre et d'atténuer le chômage. Une efficacité accrue en matière d'économies d'énergie contribuera à réduire la pollution de l'air et les émissions de CO₂. Ce

projet a bénéficié, en 2002, d'un prêt de 200 millions d'EUR consenti à un intermédiaire local, Bank Gospodarstwa Krajowego (BGK), et destiné à des associations de construction de logements, dont des municipalités détiennent souvent la majorité des parts, et à des coopératives du logement dans toute la Pologne.

Un autre prêt de 13 millions d'EUR est allé à la ville de Poznan pour la réfection et la réhabilitation de 50 immeubles anciens (souvent inscrits au patrimoine) situés dans le centre historique de la ville ou à proximité de ce dernier et appartenant à la municipalité. Ce projet, qui comprenait un important volet relatif aux économies d'énergie, des installations sanitaires et des services élémentaires conformes aux normes de l'Union, constitue la première phase d'un programme de rénovation urbaine plus large destiné à améliorer les conditions de vie et à renforcer l'attrait de Poznan, cinquième ville de Pologne, afin de renverser la tendance au dépeuplement de son centre-ville. Grâce à leur emplacement stratégique sur l'axe de transport Berlin-Varsovie, Poznan et sa région figurent parmi les zones du pays qui affichent les taux de croissance les plus rapides. Dans l'ensemble, ce projet permettra à la ville d'offrir un meilleur environnement urbain et de se rapprocher des normes de l'Union européenne.

Valérie Thill
Département
Information et Communication
☎ (+352) 43 79 3149
v.thill@bei.org





Au service de la ville

Une évaluation ex post ⁽¹⁾, réalisée il y a peu par le département «Évaluation des opérations» (EV) avec le concours de consultants indépendants, a permis d'effectuer une analyse approfondie de 21 projets d'aménagement urbain que la BEI a financés dans l'Union européenne. Les consultants ont visité les projets et se sont entretenus avec leurs promoteurs, ainsi que, le cas échéant, avec d'autres parties prenantes importantes. Le département a procédé également à l'étude sur dossiers de 26 autres projets, pour compléter les analyses approfondies, de façon à dresser un tableau aussi fidèle que possible des activités de la BEI dans ce domaine.

La Banque européenne d'investissement finance des projets d'aménagement urbain depuis de nombreuses années. Dans les premiers temps, elle n'accordait des prêts pour ce type de projets que lorsqu'ils étaient situés dans des zones assistées. Son action visait alors à stimuler le développement économique des régions les plus pauvres de l'Union européenne. Depuis la fin des années 80, toutefois, la Banque finance ces projets dans toute l'Union et le but qu'elle poursuit est devenu beaucoup plus vaste: améliorer la qualité de la vie dans les zones urbaines et promouvoir une plus grande cohésion économique et sociale.

Au cours de la période couverte par le rapport d'EV (1998-2001), le total des financements en faveur de projets

d'aménagement urbain à l'intérieur de l'UE s'est élevé à 29,5 milliards d'EUR, soit 10 % du total des prêts de la BEI dans l'Union. Les deux tiers de ce montant sont allés aux transports urbains: projets de métro et de liaisons ferroviaires urbaines, de voirie urbaine, de tramways et d'autobus, et projets combinant ces divers éléments. Le reste a été affecté à des projets polyvalents (qualifiés d'«urbanistiques» dans l'évaluation), à savoir, de grands projets de restructuration urbaine portant, par exemple, sur la réhabilitation de terrains, la construction de réseaux d'égouts, la rénovation de centres historiques ou de bâtiments culturels ou historiques, et, dans une moindre mesure, à des projets de construction de logements sociaux et d'immeubles de bureaux. L'évaluation ex post contient des exemples de tous ces types de projets.

Pour la Banque européenne d'investissement, une évaluation ex post vise principalement à déterminer si les in-

vestissements que la Banque a financés contribuent à la réalisation des objectifs poursuivis par les politiques de l'Union européenne et les politiques nationales et s'ils sont de bonne qualité. Après tout, le financement de tels investissements est la raison d'être de la BEI. L'évaluation ex post s'intéresse également à la valeur ajoutée résultant de l'intervention de la Banque.

Des objectifs nombreux...

Pourquoi la Banque a-t-elle donc financé les projets d'aménagement urbain étudiés dans le cadre de l'évaluation ex post? Pour beaucoup de raisons, d'après le rapport. D'une manière générale, l'éventail des objectifs énoncés dans la documentation relative aux projets était très large. Pour un seul projet, ces objectifs pouvaient consister aussi bien à promouvoir le développement économique qu'à réduire les encombrements de la circulation, accroître la fiabilité du système de transports, attirer des visiteurs étrangers ou nationaux, etc. En présence de tant d'objectifs – bien souvent énoncés sans ordre de priorité apparent – il devient très difficile de déterminer a posteriori si un projet peut être considéré comme ayant donné satisfaction et s'il doit être qualifié de réussite ou d'échec.

Dans ces conditions, les évaluateurs ont adopté une approche inhabituelle. Se plaçant dans une optique rétroactive, et s'appuyant sur les objectifs de politique générale définis au niveau national et à celui de l'UE, ils ont reformulé un ensemble de sept objectifs fondamentaux:

⁽¹⁾ «Financement par la BEI de projets d'aménagement urbain dans l'UE», juillet 2003

- **Promouvoir le développement économique**, par exemple en contribuant à l'activité économique, ou en éliminant des goulets d'étranglement, tout spécialement dans les transports urbains.
- **Améliorer le fonctionnement (capacité et fiabilité) des transports publics urbains**. Cela peut être accompli en réduisant les temps de trajet ou en créant de nouvelles liaisons directes, en assurant une meilleure qualité de service, etc.
- **Améliorer l'apparence physique, l'atmosphère ou l'image du milieu urbain**, par exemple en mettant en place des installations de détente et de loisirs telles que parcs et lieux de promenade, ou en encourageant les projets à grande visibilité qui suscitent une large adhésion du public et des milieux politiques.
- **Améliorer l'environnement**. Dans un contexte urbain, un exemple classique est la décontamination de terrains pollués ou laissés en friche.
- **Préserver le patrimoine européen**, par exemple en rénovant des bâtiments historiques ou des centres-villes.
- **Renforcer la «compacité» de la ville européenne**. L'un des résultats positifs est la préservation d'espaces ouverts obtenue par la limitation de l'expansion urbaine tentaculaire; un autre est l'accroissement des possibilités d'emploi et des choix offerts aux consommateurs.
- **Préserver la cohésion sociale**, en réduisant les disparités au sein des grandes agglomérations.

À l'aune de ces divers objectifs, la grande majorité des projets qui ont fait l'objet d'une analyse approfondie ont été menés à bien de façon satisfaisante. Sur la base des mesures du trafic réel, des changements dans la répartition modale et des résultats financiers, tous les projets relatifs aux transports ont rempli leurs objectifs essentiels et répondu aux attentes de leurs promoteurs. Les projets urbanistiques ont été jugés eux aussi efficaces, à l'exception d'un programme qui était trop hétérogène pour pouvoir être évalué et d'un projet qui n'a donné que des résultats médiocres.

... mais difficiles à mesurer

Cette appréciation généralement positive reposait sur les données recueillies au cours de l'évaluation.

Dans les projets de transports, notamment les projets de métro urbain

et de transports publics, l'un des objectifs primordiaux était de réduire les encombrements de la circulation grâce à un moindre recours aux moyens de transport privés. Cependant, cet effet était difficile à appréhender, de même que les effets induits plus vastes. On peut comprendre que les promoteurs aient du mal à suivre les résultats positifs découlant de leurs investissements, il n'en reste pas moins que ceux-ci sont très souvent importants. Par exemple, la contribution des projets à l'amélioration de l'environnement est un objectif secondaire dans les projets de transports urbains, mais les avantages obtenus grâce aux projets dans ce domaine sont difficiles à mesurer.

D'une manière générale, les données disponibles sur la question de savoir si les projets urbanistiques atteignent leurs objectifs étaient limitées. Dans le cas de trois projets, par exemple, les promoteurs étaient dans l'incapacité de fournir des données concernant le principal indicateur de réussite (les chiffres de fréquentation pour des théâtres restaurés, le nombre de visiteurs venus d'ailleurs pour une foire commerciale agrandie, le nombre de personnes empruntant une nouvelle promenade).

Lorsque des problèmes de ce genre sont décelés, le département «Évaluation des opérations» s'entretient à leur sujet avec les services opérationnels et formule des recommandations en vue d'améliorer les activités de la Banque si besoin est. L'évaluation des projets d'aménagement urbain a permis de mettre au jour d'autres problèmes, que l'on peut ranger dans deux catégories: ceux que l'on rencontre au niveau des projets et ceux qui ont trait à la valeur ajoutée par l'action de la Banque.

Questions concernant les projets

L'un des problèmes observés au niveau des projets était celui de la concurrence improductive. Les régions et les villes se font mutuellement concurrence sur de nombreux fronts, notamment celui de l'investissement et du financement. Les effets positifs de la concurrence sont bien connus; celle-ci constitue souvent l'un des moteurs d'une action publique efficace. Mais lorsque l'accès à des sources de financement avantageuses, telles qu'en offre la BEI, entre en jeu, les décisions d'investissement peuvent être motivées par une attitude du

genre: «j'en veux moi aussi». L'affectation efficace des fonds peut s'en ressentir et, dans certains cas, il arrive que des investissements concurrents se fassent mutuellement du tort. Sur les 21 projets qui ont fait l'objet d'une analyse approfondie, les évaluateurs n'ont toutefois constaté des signes de l'existence d'une concurrence régionale improductive que dans trois cas. Dans un projet urbanistique, deux routes d'accès avaient été construites pour desservir un port abandonné, dans le but de relancer l'activité, alors qu'à quelques kilomètres de là, plus au sud – mais dans un autre comté – il existait un port de plus grandes dimensions disposant de capacités inutilisées. Un autre exemple de concurrence improductive a été fourni par l'extension d'une foire commerciale, qui était motivée par la rivalité opposant deux villes mais qui concernait un créneau du marché pâtissant déjà d'une offre excédentaire.

Certains prêts de la BEI en faveur de projets d'aménagement urbain sont allés à des projets groupés, englobant un nombre de sous-projets allant de deux à plusieurs centaines. Les prêts groupés, ou prêts-cadres, ne soulèvent pas nécessairement de problèmes particuliers, le facteur capital en matière de mise en œuvre résidant dans l'organisation et les procédures adoptées par les promoteurs. Toutefois, dans le cas de l'important pré-programme recouvrant des centaines de projets urbanistiques, réalisés par un grand nombre de promoteurs dans l'une des capitales de l'Union, de sérieuses difficultés ont effectivement été rencontrées. Les évaluateurs sont parvenus à la conclusion qu'il était tout simplement impossible de savoir si les objectifs des projets avaient été atteints, en dehors de leur réalisation matérielle.

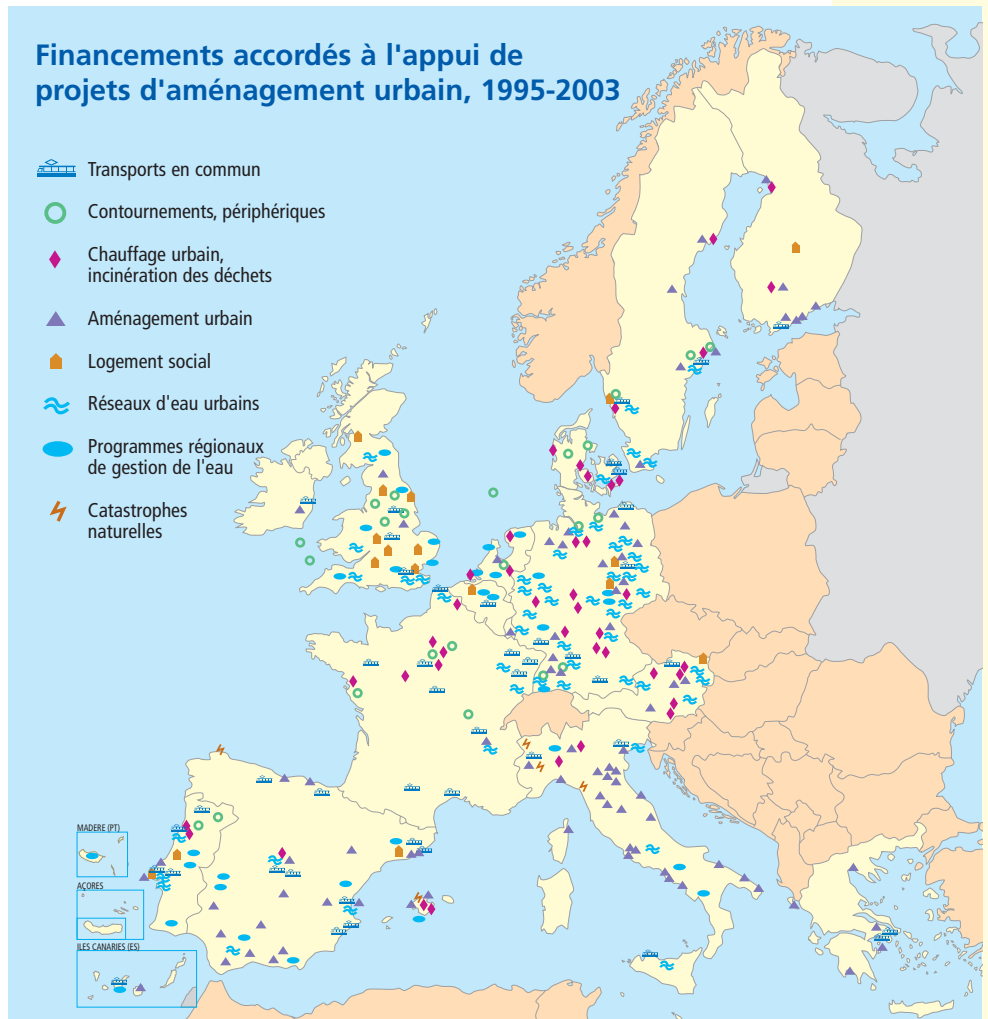
Un troisième problème relatif aux projets d'aménagement urbain concernait la participation du secteur privé. Les partenariats public-privé (PPP) n'ont pas été évalués en tant que tels, mais l'échantillon de projets retenus pour l'étude sur dossiers doublée d'une analyse approfondie en comptait dix. La moitié d'entre eux, à savoir quatre projets de transports urbains et un projet urbanistique, ont connu des problèmes dus au fait que les recettes s'étaient révélées être moindres que prévu, voire étaient gravement compromises. Les causes en étaient le refus de péages (ou de leur augmentation) de la part des usagers locaux, un trafic réel moins élevé que prévu et une baisse des prix sur le

marché de l'immobilier. Après intervention des pouvoirs publics, quatre de ces cinq projets ont fini par donner des résultats satisfaisants. Néanmoins, les PPP qui se sont heurtés à des difficultés importantes montrent que la répartition des risques entre les intervenants publics et les intervenants privés est une question primordiale. Ces PPP figuraient parmi les premiers à avoir été financés, et la Banque a, depuis lors, accumulé une vaste expérience, notamment en matière de répartition des risques.

Questions concernant la BEI

L'intervention de la BEI peut être une source de valeur ajoutée sur au moins deux plans: technique et financier. La Banque a normalement affaire à des promoteurs compétents dans l'Union européenne, et l'apport d'une valeur ajoutée technique, au-delà de la vérification préalable effectuée par la Banque, est rarement possible. Cette vérification préalable peut néanmoins constituer déjà une contribution appréciable. Les procédures d'instruction de projets de la Banque se sont vu décerner des éloges de la part des évaluateurs. Cependant, dans trois projets d'aménagement urbain, sur les 21, ceux-ci ont constaté qu'il existait des alternatives mieux conçues donnant des résultats positifs équivalents, voire meilleurs, et ce pour un coût moindre.

Les évaluateurs ont exprimé un jugement qualitatif sur la valeur financière ajoutée par la Banque, en faisant la distinction entre trois niveaux. Le premier niveau de valeur réside dans les modalités et conditions des prêts de la Banque. L'avantage comparatif offert par la Banque à cet égard a subi une érosion progressive au cours de la décennie qui s'est écoulée depuis le moment où les projets d'aménagement urbain visés par l'évaluation ont été financés, mais les emprunteurs mentionnent encore la flexibilité en matière de modalités de remboursement, la durée des prêts et le différé de remboursement du principal comme étant les caractéristiques qui différencient la BEI des autres bailleurs de fonds. Un deuxième niveau de valeur correspond au label de qualité que représente l'intervention de la Banque: le fait qu'elle ait accédé à une demande de prêt a souvent servi de catalyseur pour mobiliser d'autres sources de financement. L'évaluation a montré que cet aspect de la valeur ajoutée financière demeurait important, la moitié des projets ayant été cofinancés. La valeur



ajoutée par la Banque est la plus grande lorsque celle-ci apporte son expertise financière en proposant des montages financiers innovants et attractifs. Cela a été le cas pour l'un des projets qui ont été financés dans les années 90. En l'occurrence, il s'agissait d'un PPP pour lequel la Banque avait également accepté d'assumer le risque lié au projet et avait entraîné à sa suite d'autres sources de financement.

Tirer les leçons du passé

En abordant des problèmes qui sont sous les feux de l'actualité aujourd'hui, l'évaluation ex post des projets d'aménagement urbain ne fait pas que jeter un regard en arrière, mais elle aide également la BEI à jouer son rôle en tant qu'institution financière de l'Union européenne en vue de ses opérations futures. Des enseigne-

ments peuvent être tirés sur le plan sectoriel considéré, mais l'évaluation met également en relief des questions plus vastes auxquelles la Banque devra continuer à faire face: prise de conscience de la concurrence entre régions, problèmes rencontrés dans le cas des prêts groupés ou des prêts-cadres, importance de la répartition des risques dans les partenariats public-privé, et recherche de la meilleure façon d'apporter de la valeur ajoutée sur les plans technique et financier.

Cees Post
Évaluation des opérations
 ☎ (+352) 43 79 9275
 c.post@bei.org

BEI Information

est une publication périodique du Département Information et Communication de la Banque européenne d'investissement.

Responsable de publication
Juan Manuel Sterlin Balenciaga

Articles et informations de ce bulletin peuvent être reproduits librement; la BEI apprécierait toutefois une citation de la source et un envoi des coupures de presse.

Banque européenne d'investissement
100, bd Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg

(+352) 43 79 - 1
(+352) 43 77 04

www.bei.org
info@bei.org

Bureaux extérieurs

Rue de la Loi 227
B-1040 Bruxelles

(+32-2) 235 00 70
(+32-2) 230 58 27

21, rue des Pyramides
F-75001 Paris

(+33-1) 55 04 74 55
(+33-1) 42 61 63 02

Via Sardegna 38
I-00187 Rome

(+39) 06 47 19-1
(+39) 06 42 87 34 38

364, Kifissias Ave & 1, Delfon
GR - 152 33 Halandri/Athènes

(+30) 21 06 82 45 17
(+30) 21 06 82 45 20

Lennéstraße, 11
D-10785 Berlin

(+49-30) 59 00 47 90
(+49-30) 59 00 47 99

Avenida da Liberdade, 144-156, 8°
P-1250-146 Lisbonne

(+351) 213 42 89 89
(+351) 213 47 04 87

2 Royal Exchange Buildings
London EC3V 3LF
Royaume-Uni

(+44) 20 73 75 96 60
(+44) 20 73 75 96 99

Calle José Ortega y Gasset, 29, 5°
E-28006 Madrid

(+34) 914 31 13 40
(+34) 914 31 13 83

6 Boulos Hanna Street
Dokki, Giza 12311, Le Caire
Égypte

(+20-2) 33 66 583
(+20-2) 33 66 584

Fonds européen d'investissement
43, avenue J.F. Kennedy
L-2968 Luxembourg

(+352) 42 66 88 - 1
(+352) 42 66 88 - 200

www.eif.org
info@eif.org

Mise en page: atelier graphique
BEI, Sabine Tissot

Photos: Photothèque BEI,
Lavandeira JR/EFE/SIPA,
Imedia, Elena Rotondi,
John Senior, Vlaamse
Huisvestingsmaatschappij.



Visite du Premier ministre hongrois



*P. Medgyessy,
P. Maystadt,
W. Roth*

Le Premier ministre hongrois, M. Péter Medgyessy, en visite officielle au Grand-Duché de Luxembourg, a rencontré M. Philippe Maystadt, président de la Banque européenne d'investissement, et M. Wolfgang Roth, vice-président, le 3 décembre 2003



Le Premier ministre, qui était accompagné de M. Imre Réthy, secrétaire d'État au ministère de l'économie et des transports, de M. István Salgó, secrétaire d'État adjoint au ministère des finances, et de M. János Eros, directeur général de la Banque hongroise de développement, s'est entretenu avec des représentants de la BEI du développement des infrastructures en Hongrie, en particulier du projet d'extension du réseau autoroutier national et de la modernisation du métro de Budapest; il a par ailleurs examiné avec ses interlocuteurs le soutien qu'apporte la BEI dans d'autres domaines, comme la recherche-développement.

La politique de prêt de la BEI en Hongrie privilégie le financement des projets d'investissement qui contribuent à l'intégration économique du pays dans

l'UE et favorisent la mise aux normes européennes dans divers domaines, notamment l'environnement. Les opérations de la Banque dans ce pays concernent donc principalement les secteurs des transports et de l'environnement, de l'énergie et des communications, de l'industrie et des investissements étrangers, et il est possible qu'à l'avenir elles s'étendent à des domaines tels que la santé et l'éducation. La BEI a également participé à beaucoup de cofinancements avec des fonds de l'Union européenne au titre du programme ISPA, ce qu'elle continuera du reste de faire dans le cadre d'opérations réalisées en conjonction avec le Fonds de cohésion et les Fonds structurels.

Depuis 1990, la BEI a accordé des prêts totalisant plus de 23 milliards d'EUR dans les pays

d'Europe centrale et orientale. À ce jour, ses concours en faveur de la Hongrie s'élèvent à 3,2 milliards d'EUR, dont 1,252 milliard d'EUR (soit près de 40 %) sont allés à des projets dans le secteur des transports. Les opérations au titre de prêts globaux destinées à financer des projets de petite et moyenne dimension représentent plus de 700 millions d'EUR (soit 20 % environ du total des prêts de la Banque en Hongrie).

Dušan Ondrejčka
Département Information
et Communication
☎ (+352) 43 79 3150
d.ondrejcka@bei.org